Décembre 2024 numéro 178

MIMET informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

Mimet 2025 invitation

Cérémonie des Vœux :
Samedi 11 janvier à 10h30
à la Salle des Fêtes du Village

Belle rentrée scolaire

Mimet, un privilège

Hommage à Mme Cerri

Nos espoirs de demain

Commémoration du 11 novembre

Avec David Lisnard, Président des Maires de France, le 19 novembre 2024

Rentrée des classes

Mimétaines, Mimétains, Mes très Chers Amis,

Nos députés s'écharpent dans la nouvelle Assemblée Nationale, divisée en trois blocs sans réelle majorité pour gouverner la France. Les partis politiques se sont distribués des mandats comme des parts de marché en comptables politiciens. Seront-ils enfin capables de comprendre notre désarroi et notre colère lorsque certains députés proposent d'augmenter les taxes et les impôts nationaux, de majorer l'électricité, et diminuer les retraites ? Les dirigeants, arrêteront-ils de nous faire payer leurs erreurs en nous "faisant les poches" ? Cela est d'autant plus indécent et inacceptable, que nous, à la Mairie, nous nous serrons la ceinture et nous n'augmentons pas les impôts municipaux.

Ne pourraient-ils pas éviter les gaspillages, et voter un budget de responsabilités, comme nous l'avons fait en 2001 lorsque vous nous avez fait confiance pour stopper la montée des idéologies qui conduisaient la Mairie dans le mur de la dette et qui projetaient les créations de ZAC à la Diote, aux Coutrans, aux Farigoules, aux Fabres pour construire des immeubles...

Sans vous et votre confiance, Mimet serait bien différent aujourd'hui...

Depuis que vous nous avez fait l'honneur de nous confier la gestion de la commune, nous restons très vigilants pour que nos enfants soient accueillis le mieux possible dans nos écoles communales, pour que notre nature soit préservée, pour que le béton n'envahisse pas notre village et nos hameaux. Nous nous battons sans relâche pour que la biodiversité soit protégée, pour que l'urbanisme ne devienne pas anarchique et que les services municipaux ne s'arrêtent pas...

Comme vous me faites confiance depuis 2001, j'ai confiance en vous et je ne doute pas que vous ayez à cœur de transmettre à vos enfants notre écrin naturel préservé où le bien vivre se conjugue avec la quiétude. Aussi je terminerai ces quelques lignes avec optimisme et en vous souhaitant à l'approche des Fêtes de Noël, tout le meilleur pour vous et les vôtres. Que Noël et les fêtes de fin d'année soient à Mimet, un feu d'artifice de mille bonheurs !

Je compte sur vous, Mes Chères Amies et Mes Chers Amis pour me soutenir sur le chemin de la préservation de Mimet, de notre qualité de vie et de nos porte-monnaies.

Et je vous donne RdV le Samedi 11 janvier 2025, à 10h30 à la Salle des Fêtes du Village.

Signé : *Georges Cristiani*

Joyeux Noël à Mimet !

MIMET INFORMATION Novembre 2024
Directeur de la Publication : Sandrine Benner, Directrice Générale des Services
Secrétaire de rédaction : Nathalie Granier - **Photos :** Nathalie, Alain, Joël, Laurent, Gilbert et Georges

Nous vivons dans une région bénie des Dieux. Nous avons la chance d'habiter dans le village de Mimet préservé où l'urbanisation galopante est prohibée, avec une biodiversité remarquable et une nature protégée. Les impôts municipaux n'augmentent pas et nos enfants grandissent bien et mieux chez nous. L'optimisme mimétain serait donc de rigueur, si le contexte national n'était pas assombri par une gestion financière hasardeuse de la France…

"à Mimet, c'est 360° de bonheur"
Corinne Centaro, 1ère adjointe

A Mimet, depuis plus de 20 ans, les impôts municipaux n'augmentent pas.

[ils ont même été diminués à 3 reprises]

Depuis 20 ans, nous votons nos budgets en décembre pour mieux démarrer l'année suivante. La plupart de mes collègues maires attendent de recevoir les montants des dotations d'Etat et autres participations pour établir leurs budgets municipaux.
A Mimet, nous savions et en particulier en 2023 que le gouvernement présentait un budget exagérément optimiste pour 2024. On découvre aujourd'hui une erreur de 60 milliards d'€… En moins d'un an le PIB estimé à 4,4%, atteint 6%, du jamais vu qu'il faut réparer en puisant dans les poches des Français !!! Les grands directeurs performants de Bercy (Trésor, Budget, DGTiP) n'ont certainement pas été frappés de myopie ; c'est le ministre Bruno Le Maire et le Président de la République, multipliant des déclarations rassurantes, qui ont présenté des budgets non sincères. Le contraste n'a jamais été aussi grand entre les exigences d'une République équilibrée ancrée dans le réel et la triste réalité des pouvoirs autocentrés à l'Elysée, à Bercy et à Matignon. Désormais, c'est aux Français et aux Mairies de payer leur insincérité en 2025. Heureusement qu'à Mimet, nous n'augmentons pas et n'augmenterons pas les impôts municipaux".

Georges Cristiani, maire de Mimet, sans étiquette

Les communes ne refusent pas de participer à l'effort national, mais…

"A Mimet, comme en France, les maires savent soutenir la Nation dans ses difficultés. Du Covid aux canicules, en passant par les Gilets Jaunes, le Grand Débat et les émeutes, les maires étaient impliqués et aux premiers rangs (souvenons-nous de la détermination collective des élus et des associations mimétaines à confectionner des masques et à organiser les distributions…).

Les maires ne refusent pas de s'adapter aux réalités budgétaires ;
si la commune de Mimet existe depuis 235 ans c'est bien parce qu'elle a su s'adapter.
Après la dissolution de l'Assemblée Nationale, décidée par Monsieur le Président de la République, qui a déclenché la foudre au soir du 9 juin 2024, l'intendance communale a encore assuré le quotidien des Français.
Les élus municipaux de Mimet, comme tous les maires de France, ont été les prestataires de service de l'Etat pour organiser les coûteuses élections avec des résultats politiques qui ont conduit la France dans une situation institutionnelle inédite pour notre pays."

Georges Cristiani, président (bénévole)
des maires des Bouches-du-Rhône

0% d'augmentation des taux communaux des impôts fonciers

"Pour l'équipe municipale d'Intérêt Communal, l'augmentation des impôts fonciers n'a jamais été une option instinctive. Pour les gouvernements Français, le matraquage fiscal est devenu automatique !"

"Lorsque j'ai des difficultés pour boucler le budget de la mairie, je propose en Conseil Municipal de diminuer les dépenses les moins obligatoires. En France, les gouvernements successifs depuis 30 ans, augmentent les taxes et les impôts, sans se préoccuper de leurs propres gaspillages et sans thérapie de rigueur. Mimet est une fourmi alors que les gouvernements successifs sont des cigales" Georges Cristiani

Lorsque ce Journal de Mimet sera dans votre boite aux lettres, le budget de la France 2025 sera scellé. Mais, il est naïf d'imaginer que le nouveau Premier Ministre ait pu construire ce budget en 15 jours, il était déjà préparé par les argentiers de Bercy et les génies de l'Elysée pour réparer les erreurs de politique de gestion des dirigeants. Sous les lambris de la République, il y a trop d'experts, et peu de chefs audacieux visionnaires et respectueux des contribuables français... Mais comme disait Albert Einstein : "On ne règle pas les problèmes avec ceux qui les ont créés".

Les promesses de sobriété des gouvernements n'en ont eu souvent que l'apparence. Et aujourd'hui, sans procéder à des suppressions des surcoûts inutiles, le gouvernement augmente la fiscalité sur les familles et sur les mairies par automatisme pour accentuer l'enfer fiscal. L'administration fiscale de France fonctionne parfaitement bien, alors que d'autres administrations d'Etat ne sont pas aussi performantes pour la santé, l'éducation, la sécurité, la justice, le logement,... La France reste la championne du Monde pour les prélèvements, alors que les urgences des hôpitaux restent désespérément en sous-effectif, la justice a besoin de financements et les forces de sécurité de l'Etat demeurent sous-équipées alors qu'il s'agit d'une compétence régalienne de l'Etat.
Un exemple parmi bien d'autres pour économiser, comme nous le faisons à la mairie et dans nos familles : Est-il acceptable qu'en France en 2023, la Cour des Comptes signale 75,3 millions d'assurés sociaux pour 67,1 millions d'habitants... ! Ce sont plus de 8 millions de personnes inconnues qui augmentent les prestations sociales annuelles et nos cotisations.

La rédaction du Journal Mimet Information a détaillé votre feuille d'impôts locaux (en page ci-contre et la suivante). Et si vous souhaitez d'autres explications pour décoder vos impôts, appelez la Mairie.

Déjà en 2013...

4 Mercredi 9 Octobre 2013
www.laprovence.com

Ça buzze en ville

Métropole : Georges Cristiani ne décolère pas

Alors que la loi d'affirmation des Métropoles était discutée la semaine dernière au Sénat en deuxième lecture, Georges Cristiani, maire (SE) de Mimet et farouche opposant au projet de loi, ne s'en remet pas. "Je ne reconnais plus la Décentralisation des lois Defferre de 1982 (auxquelles j'avais travaillé en tant que collaborateur), dans ce texte de loi, je ne retrouve plus la proximité avec les citoyens, je crains le pire pour la fiscalité locale qui augmentera inévitablement, mais le plus grand danger de cette loi est le risque démocratique. Car cette loi est le dissolvant des communes qui restent aujourd'hui un des derniers remparts pour le maintien de la démocratie communale, écrit-il. C'est une loi qui cache l'inavouable : une augmentation de la fiscalité locale en France imposée par l'État". Et de dénoncer "une loi qui préconise à Paris, ce qui a été refusé à Marseille. C'est donc une loi exceptionnelle pour les Bouches-du-Rhône, de circonstance pour Marseille (...) Ce n'est pas en affaiblissant 91 communes des Bouches-du-Rhône que nous sauverons la Communauté Urbaine de Marseille incapable de rembourser ses dettes des investissements pharaoniques de la Communauté Urbaine de Marseille (tramway, piétonnisation du Vieux Port, etc)". Et Georges Cristiani de regretter encore que l'établissement public (Epce) proposé par les 109 maires n'ait jamais trouvé grâce aux yeux du gouvernement. Et de prédire, "bientôt, devant l'immensité de la tâche administrative et les conséquences fiscales, les paillettes métropolitaines ne scintilleront plus". A.D.

"*Depuis plus de 30 ans, en France, les gouvernements ont creusé des trous financiers pour combler les trous que les précédents avaient creusés. Aucun d'entre eux n'a stoppé cette progression infernale qui nous a conduit à être un des pays d'Europe les plus déficitaires. Alors que depuis 23 ans à Mimet, nous avons stoppé ces dangereux enchainements dès 2001. Il faudra s'en souvenir aux prochaines élections municipales en 2026...*". Bernard Montagna, Adjoint

"Pour l'avenir, nous prenons encore l'engagement de ne pas augmenter les impôts municipaux, de préserver notre village, de préparer notre commune pour les années futures et de continuer à servir les familles mimétaines". Signé : l'Equipe Municipale d'Intérêt Communal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Comparaison des taxes foncières en 2021 et 2024

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

Sachez décoder votre feuille d'impôts

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

2021

Commune 43,01 %

Inter communalité 1,00 % 1,20 %

Taxe ordures ménagères 10,60 %

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	43,0 %	%	1,00 %	0,205 %	10,60 %	0,0865 %	
	Taux 2021	43,01 %	%	1,20 %	0,189 %	10,60 %	485 %	
	Adresse							
	Base	2868		2868	2868	2868	2868	
	Cotisation	1234		34	5	304	14	1591
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2020	1231				303		
	Cotisation 2021	1234				304		
	Variation	%		+17,24 %	%	+0,33 %		

Pour l'intercommunalité (Métropole), le taux augmente entre 2021 et 2024 (en 2025 le taux n'augmentera pas)

Pour la TEOM (Métropole), le taux augmente entre 2021 et 2024 (en 2025 le taux n'augmentera pas)

Pour la Commune de Mimet : le taux n'augmente pas

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

2024

Commune 43,01 %

Inter communalité 1,60 % 1,80 %

Taxe ordures ménagères 14,00 %

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	%	%	1,60 %	0,182 %		0,613 %	
	Taux 2024	%	%	1,80 %	0,176 %	14,00 %	0,559 %	
	Adresse							
	Base	3299		3299	3299	3299	3299	
	Cotisation	1419		59	6	462	18	1964
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023							
	Cotisation 2024	1419		59	6	652	18	1964
	Variation	%	%	%	%	%	%	

Base donnée par l'Etat
(Vous pouvez demander une actualisation au Cadastre)

Le gouvernement précédent a augmenté les "frais de gestion" de la fiscalité locale

Le Ministère des Finances est aussi financé par le contribuable de Mimet avec 34% d'augmentation de 2021 à 2024

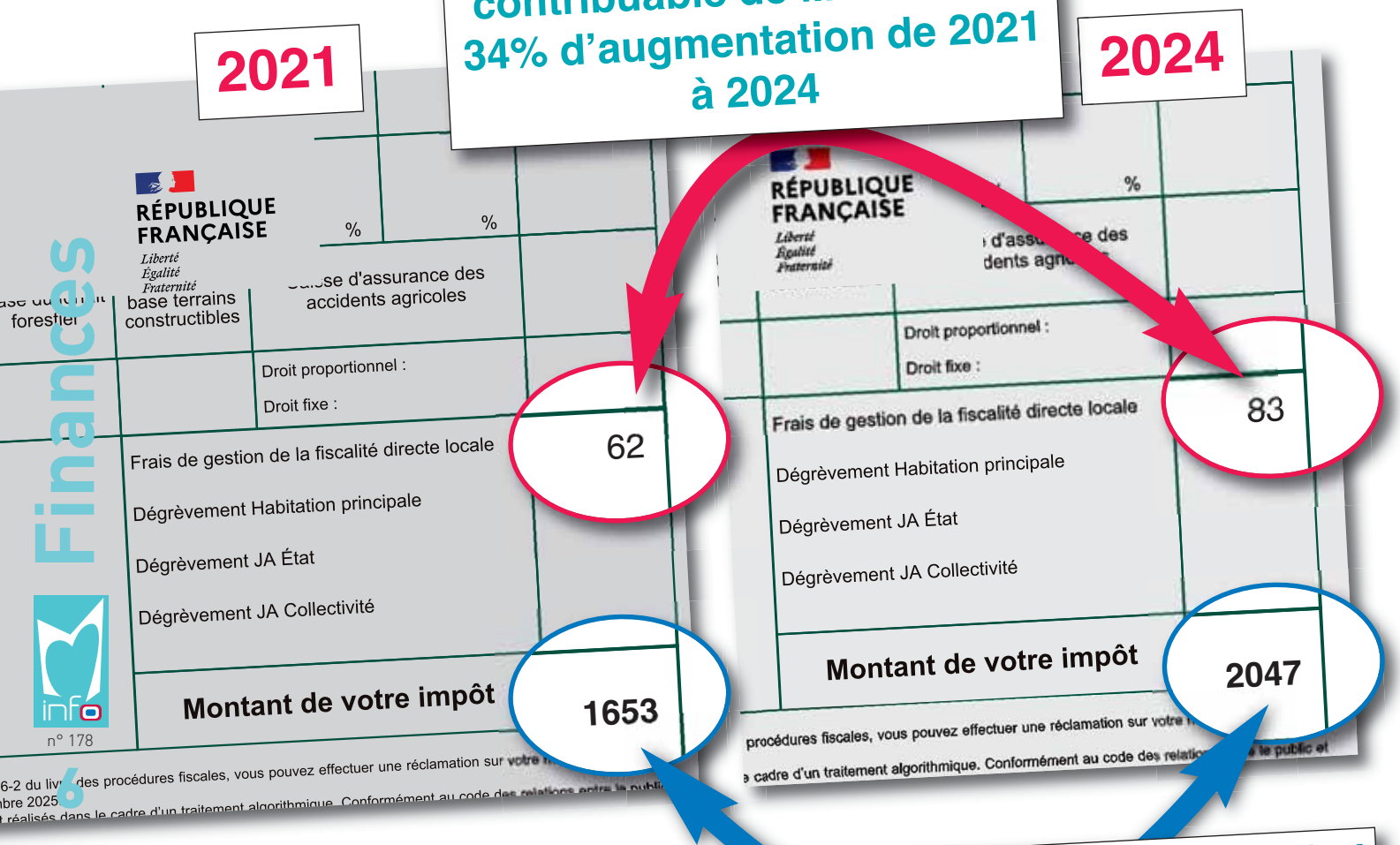

"*Au conseil municipal depuis 23 années, nous n'avons jamais succombé à l'argent facile en augmentant les impôts. Jamais ! Lorsque nous avons baissé les impôts fonciers en 2013 et 2014, nous n'avons pas créé un autre impôt ou une taxe pour compenser les pertes. L'Etat quant à lui, a annulé la Taxe d'Habitation payée par les locataires et les propriétaires, qu'il a immédiatement compensé par d'autres taxes sur les propriétaires*". Gilles Fédérighi, Adjoint

Ce propriétaire a payé à l'Etat + 394€ en 2024

Ce taux devrait encore augmenter en 2025... (Les locataires ne paient pas l'impôt foncier)

"*La France est un pays extrêmement fertile : on y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts*". Georges Clémenceau, président du Conseil (3ème République)

Info et intox du ministre des finances... (à connaitre...) :

1°) Dans les médias, pour culpabiliser les maires, le Ministre Bruno Le Maire a inversé la charge de sa propre culpabilité du mauvais état financier de la France. Le Ministre a rejeté ses propres erreurs sur les maires ! Après avoir vanté "*les bons résultats économiques de la France depuis 7 ans*" le ministre a osé déclarer que les communes seraient les responsables du grand déficit national. Bruno Le Maire a caché la réalité et a rejeté sa responsabilité sur les communes, alors qu'il a alourdi la dette au rythme de 2,7 milliards par semaine*.

2°) Bruno LeMaire a aussi dit, le 20 juin 2024 "les cloportes pullulent à l'Elysée" et "Les parquets des ministères et des palais de la République sont pleins de cloportes [...] ça fait partie de la vie politique française, ils sont dans les rainures des parquets. Il est très difficile de s'en débarrasser. Le mieux, c'est de ne pas les écouter et de rester à sa place, qu'on soit président, premier ministre, ministre" ...Et on peut rajouter "maire"...

***Faites le compte :** depuis que Messieurs Macron et Le Maire sont aux manettes, il y a eu 1 000 milliards de dettes supplémentaires en 7 ans soit 364 semaines.
(1000 milliards en 52 semaines/an x 7 ans = 364 semaines, soit 1000 : 364 = 2,7 milliards en 1 semaine).

Une taxe foncière qui n'augmente pas à Mimet

sur 100 € payés par le contribuable de Mimet

Comme chaque année depuis 20 ans, le conseil de Mimet vote en décembre le budget de l'année suivante, alors que la plupart des communes le vote en mars pour inscrire les chiffres des dotations de l'Etat qui sont fournis à la fin du 1er trimestre. Ainsi, à Mimet, l'année budgétaire débute dès le mois de janvier. Le budget 2025 est un budget ni d'austérité, ni de matraquage fiscal. Comme les précédents, il est sobre et rigoureux car la rigueur et la sobriété ne sont pas des défauts, ce sont des vertus utiles pour gérer les finances sans augmenter les impôts communaux et sans dette, ce qui manque aux gouvernements et aux politiciens...

En 2025, la Mairie n'augmentera toujours pas les impôts communaux.

Bien que les soutiens financiers de l'Etat aient été divisés par 3 depuis 2009, l'Equipe Municipale d'Intérêt Communal s'est serrée la ceinture. Elle a réussi à :

- rembourser les gros emprunts toxiques contractés par la municipalité précédente,
- diminuer à 3 reprises les impôts,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- diminuer les charges de personnel,
- investir dans les travaux programmés et les investissements prévus.

"Le Taux Communal des Taxes Foncières a diminué à 27,96%, en 2014 et, il n'augmentera pas après 2026 ! Nous nous y engageons".

L'Intérêt Communal

Promesse tenue

finances info n° 178

7

Savez-vous que la Mairie de Mimet a payé en impôts fonciers pour nos bâtiments communaux

en 2021 : 29 927 €

en 2024 : 38 453€

Souvenez-vous : en 2013 le Préfet avait ouvert une procédure judiciaire à l'encontre du maire de Mimet qui avait osé diminuer les impôts de la ville... Votre équipe municipale d'Intérêt Communal était déjà allergique au levier fiscal pour ne pas léser les contribuables...déjà pressurisés par l'Etat.

La Marseillaise

La Marseillaise mercredi 28 août 2013

Mimet. Le maire convoqué lundi dernier au tribunal pour avoir diminué les impôts locaux.

déjà en 2013

La gestion communale épinglée

Encore abasourdi au lendemain de sa comparution devant le tribunal administratif de Marseille, le maire sans étiquette de Mimet, Georges Cristiani, pourrait être dans l'obligation d'annuler les deux délibérations (décembre 2011 et décembre 2012) pour lesquelles la commune avait décidé de baisser les taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

L'ancien préfet, Hugues Parant, avait saisi le tribunal, au motif que la dernière délibération du conseil municipal « *contrevient aux règles de lien existant entre les taux d'imposition* ». On reproche au maire de ne pas avoir procédé en même temps aux baisses d'impôts successives. La commune s'étant engagée depuis une douzaine d'années à ne plus recourir à l'emprunt afin de faire baisser la pression fiscale. La diminution, voire la suppression de la dette, avait logiquement conduit le maire à revoir ses taux d'imposition. « *Je suis un peu en colère,* indiquait hier Georges Cristiani. *Une commune qui baisse ses impôts, cela réclame beaucoup d'efforts.* » Visiblement affecté par cet épisode judiciaire, le maire de Mimet, qui avait pris part au combat contre le projet de métropole du gouvernement, ne s'explique toujours pas une telle situation. « *Ce qui m'énerve,* a-t-il dit, *c'est cette procédure anti commune.* » Mimet, qui n'est pas classée dans la catégorie des villes dites riches, paie très cher sa volonté de ne pas laisser la gestion communale s'enliser inexorablement. La dette de Mimet aujourd'hui rapportée à zéro euro avait été de 2,8 millions en 2000.

C.W.

081 - BdR

Les logements locatifs sociaux

Nous sommes aujourd'hui contraints de construire 375 logements sociaux par des lois imposées par le Ministre Gayssot (communiste) et la Ministre Duflot (écologiste), et nous devons payer chaque année de très fortes sommes face à notre impossibilité de construire des HLM. Vous avez certainement remarqué que nous sommes la seule commune du bassin à ne pas avoir d'immeuble, alors que toutes les communes voisines construisent des immeubles, à Simiane, à Gardanne, à Gréasque, à Bouc-Bel-Air, à Peypin,... A Mimet, malgré une lourde pression des autorités et des promoteurs immobiliers, des immeubles ne sont pas édifiés (et ne le seront pas tant que notre équipe sera élue).

1 logement social

1 logement social

1 logement social

"Plutôt que de construire des immeubles en détruisant des maisons typiques du village et des cités minières, nous avons choisi de les réhabiliter pour en faire des logements sociaux"
Gilles Fédérighi,
adjoint à l'Urbanisme

Les choses ont radicalement changé en urbanisme en 2001 : toutes les ZAC ont été annulées. Le projet de constructions des immeubles des Fabres a été stoppé et remplacé par un poumon vert et des jeux d'enfants. Les 250 logements sociaux de la Grande Terre ont été refusés. Etre adjoint à l'urbanisme, c'est d'abord être d'une invincible honnêteté et avoir le courage de l'impopularité. Il faut savoir que lorsque Gilles Fédérighi, adjoint, accorde 3 permis de construire, le 4ème doit être un logement social selon la loi SRU qui impose de construire 375 logements sociaux à Mimet, soit accueillir plus de 1000 nouveaux habitants, puis construire une nouvelle école, une 4ème crèche, etc.

Construire mieux plutôt que plus

Le maire dit parfois "*si vous voulez 375 HLM à Mimet, ne votez pas pour moi*"... C'est du pragmatisme, pas du dogmatisme ! Mimet a été préservé du béton depuis 2001. Aucun immeuble n'a été construit à Mimet pour respecter son authenticité. Pourtant, il a été créé 30 logements sociaux, dont 8 au centre ancien. En projet : 51 logements au Laou (qui font l'objet d'un contentieux au tribunal administratif dont l'issue est incertaine), 3 logements sociaux à la Diote, et 3 au centre village. Au total, à Mimet, il y aura en 2026, 11 logements sociaux dans le centre ancien et 149 sur le reste de la Commune. Nous devrions donc encore en construire 307 pour être conforme à loi. C'est un défit perdu d'avance ...!

1 futur logement social

2 futurs logements sociaux

2 logements sociaux

2 logements sociaux

1 logement social

2 logements sociaux

La Provence.

La loi SRU comme marqueur entre grandes et petites villes

Les élus de gauche des grandes communes des Bouches-du-Rhône ont contesté la motion proposant la modification de la loi sur le logement social. En vain.

Georges Cristiani a présenté la motion hier au Pharo. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

Comme prévu, la motion proposée par Georges Cristiani pour modifier la loi SRU a mis le feu aux poudres au conseil de la Métropole. Les termes du débat, autant que l'approbation de Martine Vassal à la démarche d'écrire au ministre du Logement, ont conduit à des échanges qui n'avaient pas grand-chose de métropolitain... Comme souvent depuis 2020, la séance d'hier au Pharo a opposé les maires de communes "rurbaines" à la gauche marseillaise. Pour le maire (SE) de Mimet, la loi SRU, qui prévoit 25 % de logements sociaux dans chaque commune, est "*estimable mais son application est incorrecte*". En 2023, 42 communes du département, dont 37 de la Métropole, ont été sanctionnées financièrement pour non-respect. "*Nous ne sommes pas de mauvais élèves mais c'est très compliqué*", témoigne Georges Cristiani, en invoquant prix du foncier, lourdeurs administratives et plans de prévention des différents risques. "*Vous ne ferez jamais croire que 48 % des communes de la Métropole sont bloquées. Dans bien des cas, ce sont des positions politiques*", dénonce alors Patrick Amico, à l'unisson avec Marc Pena (DVG, Aix).

Face à eux, une dizaine de maires témoignent de leur émoi face à ces mots. Outrés qu'on remette en cause leur volonté de faire du logement social. D'ailleurs, "*quand vous êtes arrivés aux manettes, vous avez arrêté certains projets immobiliers*", accuse Yannick Guérin, maire de Velaux. Atténuant l'argumentation de l'exécutif de Marseille, passée à un cheveu de la carence il y a deux mois. Le reproche ne peut pas être fait à Martigues et ses 30 % de logements sociaux. "*Depuis vingt ans, la loi SRU a permis de construire la moitié de nos logements sociaux*", assure Gaby Charroux (PCF). Prenant la défense des maires des autres communes, Martine Vassal fustige ses rivaux phocéens: "*En termes de logements, vous avez échoué. Et le retard que vous êtes en train de faire prendre sera difficile à rattraper.*" La motion a finalement été adoptée sans les voix de la gauche mais avec celles de l'extrême droite.

Sylvain PIGNOL

de villas et de lotissements privés...

T.Be.

Entretien complet à retrouver sur notre site internet Laprovence.com

"Si vous voulez des ZAC et des immeubles à Mimet, votez en 2026 pour un autre maire".

Georges Cristiani

Mimétaine et Mimétain, votre avis compte !

Merci de répondre à ces 3 questions par mail ou par dépôt de ce coupon en Mairie ou Mairie Annexe :

1°) **Estimez-vous vivre dans un village préservé de l'urbanisation ?** ❑ Non ❑ Oui ❑ Nsp
en comparaison à d'autres villes voisines ou du département

2°) **Souhaiteriez-vous que les impôts municipaux augmentent ?** ❑ Non ❑ Oui ❑ Nsp
pour accroitre des services municipaux et les investissements

3°) **Voulez-vous que la mairie construise des HLM ?** ❑ Non ❑ Oui ❑ Nsp
pour être conforme à la loi et ne plus payer d'amendes

Question ouverte : **Avez-vous des propositions à faire dans l'Intérêt Général et dans l'Intérêt Communal de Mimet pour vivre encore mieux le quotidien dans notre village ?**

Vous pouvez répondre directement en découpant cette fiche ou en répondant par mail à : mimet.mairie@gmail.com

Votre quartier : .....

Votre situation de famille : ❑ en couple, ❑ célibataire,

Votre sexe : ❑ Femme ❑ Homme

Age : .....

Nom : (non obligatoire) .....

L'anonymat sera scrupuleusement respecté.

Le samedi 11 janvier 2025 à 10h30, à la Salle des Fêtes du Village, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à la Population de Mimet, nous donnerons les résultats de cette consultation (qui n'aura pas coûté un seul euro, contrairement aux sondages effectués par d'autres...)

"Etre un bon maire, c'est savoir que l'on ne peut pas tout faire tout seul, mais avec une équipe soudée, des bénévoles dévoués d'associations, des agents municipaux sérieux, et Vous !" Georges Cristiani

Encore une belle rentrée !

A Mimet, l'école est au top !

C'est sous un soleil éclatant et dans la bonne humeur que s'est déroulée la rentrée scolaire 2024/2025 dans les 3 écoles communales.
La Police Municipale était au rendez-vous pour faire traverser les écoliers en toute quiétude mais également, M. le Maire, les Adjoints, deux Gendarmes pour assurer la sécurité des élèves, de leurs parents et de leurs grands-parents...

Ecole communale de La Tour

On traverse en toute sécurité

"La rentrée scolaire est toujours un moment où les parents et les enfants se retrouvent avec plaisir après les grandes vacances.
A Mimet, la rentrée se fait toujours dans la joie et la bonne humeur. Les cours d'école ont très vite résonné de rires d'enfants.
Nous leur souhaitons à tous une très belle année scolaire !".

Geneviève Dalfin, Adjointe aux Ecoles depuis 2001

Ecole communale des Moulières :
C'est bientôt l'heure de la rentrée !

Une rentrée sous l'œil bienveillant de la Gendarmerie

Ecole communale Maternelle :
Heureux de prendre le chemin de l'école !

Des enfants heureux de retouver leurs écoles

Total des élèves de Mimet : 385 élèves, une cuvée d'exception…

Nos trois écoles de Mimet sont issues du principe fondamental de la IIIème République depuis que Jules Ferry a décrété l'école laïque, gratuite et obligatoire jusqu'à 12 ans… A Mimet, nous avons la chance d'avoir trois écoles communales. La vieille lutte entre les deux écoles, libre et laïque, privée et publique, n'a pas trouvé de fondement chez nous.

Retour en images de la rentrée

Rentrée à la Maternelle…

Rentrée en famille

Les retrouvailles devant l'entrée des écoles primaire et maternelle de la Tour

Rentrée à l'Ecole Communale de La Tour

Les élèves de CP sont accueillis par Mme Dalfin, Adjointe aux Ecoles, la Maîtresse Mme Chazeau et la Directrice Mme Cuny-Crauchet

On se retrouve après les grandes vacances

Effectif des 3 Ecoles Communales

Ecole Maternelle communale de la Tour

Classe 1 - PS/MS - Mme Arnold - 24 élèves
Classe 2 - PS/MS - Mme Sibille - 23 élèves
Classe 3 - PS/MS - Mme Guiterez - 24 élèves
Classe 4 - MS/GS - Mme Fede - 23 élèves
Classe 5 - MS/GS - Mme Delon - 23 élèves
Classe 6 - GS - Mme Couvrat Directrice et Mme Sabran - 22 élèves
Total : 139 élèves en maternelle

Ecole Primaire communale de la Tour

Classe CP - Mme Chazeau - 24 élèves
Classe CE1 - Mme Steiner - 19 élèves
Classe CE1/CE2 - Mme. Hoareau - 22 élèves
Classe CE2/CM1 - M. Papacaloduca - 20 élèves
Classe CM1/CM2 - Mme Téglia - 22 élèves
Classe CM2 - Mme Cuny Crauchet - 24 élèves
Total : 131 élèves en élémentaire de La Tour

Ecole Primaire communale des Moulières

Classe CP - Mme Céaerd - 24 élèves
Classe CE1 - Mme Leclercq et Mme Rimauro - 25 élèves
Classe CE1/CE2 - Mme Hugues - 23 élèves
Classe CM1 - Mme Gallois - 22 élèves
Classe CM2 - Mme Bigot, directrice - 21 élèves
Total : 115 élèves en élémentaire des Moulières

M. le Maire toujours au plus près des parents et des enfants

En rang, c'est l'heure de rentrer en classe !

Les élèves très attentifs au discours de bienvenue de M. le Maire

Ecole communale des Moulières

Rentrée des classes des CP

Le top départ d'une nouvelle année est lancé !

Classe 1 avec Mme Arnold

Ecole communale Maternelle de

Total : 139 élèves

Classe 2 avec Mme Sibille

Les petits Mimétains aiment déjà leurs nouvelles maîtresses

Classe 3 avec Mme Guiterez

Classe 4 avec Mme Fede

La Tour

Classe 5 avec Mme Delon

Classe 6 avec Mme Couvrat, Directrice et Mme Sabran

CP : Madame Chazeau

Ecole Communale de la Tour

Total : 131 élèves

CE1 : Madame Steiner

De nouveaux apprentissages pour stimuler leur curiosité

CE1/CE2 : Madame Hoareau

Des élèves confiants et heureux dans leurs classes

CE2/CM1 : Monsieur Papacaloduca

Les enfants d'abord !

CM1 : Madame Téglia

Travaux d'élagages d'été dans les 3 écoles communales

Elagage dans les 2 écoles de la Tour

Pendant les vacances d'été, les végétaux ont été taillés et des jeux ont été rénovés dans la cour de l'Ecole Maternelle Communale de la Tour pour accueillir les élèves en toute sécurité

CM2 : Madame Cuny Crauchet, directrice

CP : Madame Céard

Ecole Communale des Moulières

Total : 115 élèves

CE1 : Madame Leclerq

L'Ecole Communale des Moulières a été construite en 1958

CE1/CE2 : Madame Hugues

La discipline et le respect sont aussi enseignés dans nos 3 écoles

"Les enfants d'abord est notre engagement !

Sans promesses tapageuses nous assurons et assumons tranquillement nos responsabilités pour nos 385 élèves (en 2024) des 3 écoles depuis 23 années. Avec les enseignants, nos écoles s'écrivent en lettres capitales dans le livre de notre vie communale. Ici, chez nous, dans les classes de nos écoles, c'est déjà demain, car il y a tout pour bien préparer l'avenir".

Corinne Centaro, Première Adjointe

CMI : Madame Gallois

CM2 - Madame Bigot, directrice

Travaux d'été dans les Ecoles

Rénovation de la toiture de la cuisine centrale des Moulières

Des travaux d'étanchéité ont été effectués sur la toiture de la cuisine centrale qui est aujourd'hui totalement rénovée.

La Fête des 3

Cette année encore, nous avons fêté la fin de l'année scolaire, tous réunis, enfants, parents, grands-parents et l'équipe municipale.

Moments magiques avant les vacances

La Grande Salle a une fois de plus résonné de rires, de chants et d'applaudissements.
Les enfants qui avaient répété leurs chansons avec leurs enseignants ont présenté un magnifique spectacle à leurs familles venues très nombreuses.

Chansons avec le chef d'orchestre, le maître M. Papacaloduca

écoles communales

Attentifs à la prestation des copains

info
n° 178

Les CM2 très fiers devant leurs familles

Les élèves des CM2 sont ravis de faire signer leur diplôme par Monsieur le Maire qui se prête volontiers à cet exercice…

Les parents des petits de maternelle ont pu admirer les jolis travaux réalisés tout au long de l'année scolaire.

Les travaux des maternelles réalisés tout au long de l'année

La Fête des 3 écoles permet de bons moments de convivialité en famille

Cette belle soirée s'est clôturée par la traditionnelle remise des récompenses pour les enfants entrant en 6ème au Collège, suivi de l'apéritif de l'amitié.

Projet "Le Savoir Rouler à Vélo"

Pour l'année 2023/2024, un projet "Le Savoir Rouler" a permis aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo. Ce projet a pu avoir lieu à Mimet grâce à l'équipe enseignante et à la Mairie.

Chacun son tour

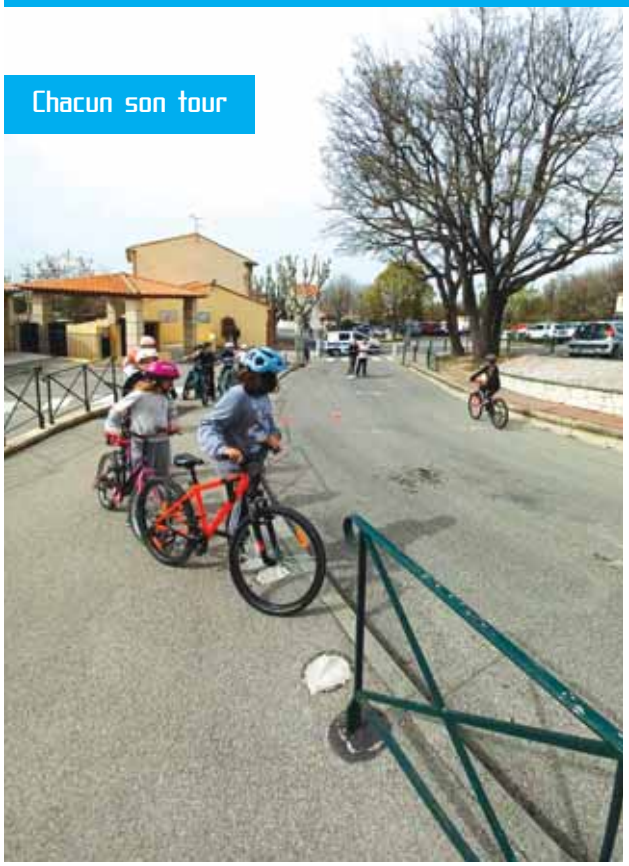

Prêts pour "Savoir Rouler" à vélo !

Bien encadrés par les animateurs et la Police Municipale de Mimet

Du côté des tout petits

3 crèches à Mimet : 1 crèche et 2 micro-crèches, et 13 Assistantes Maternelles

Nos bébés mimétains ont le privilège de rester sur notre commune dès leur plus jeune âge, dans un environnement préservé et privilégié.
Pour cela la Mairie de Mimet, toujours soucieuse d'offrir le meilleur à ses habitants, propose plusieurs modes de garde aux parents des tout petits.

La Crèche Municipale : "La crèche de Mimet"

Située sur le site exceptionnel de Château-Bas, en pleine verdure, la Crèche Municipale accueille jusqu'à 38 enfants accompagnés par 8 professionnelles lesquelles proposent un projet pédagogique annuel de qualité et de très nombreuses activités.
Cet établissement communal construit en 2007 a été destiné a accueillir des bébés à Mimet, il a été rejoint par 2 micro-crèches et 13 Assistantes Maternelles pour répondre à la demande des jeunes parents.
Cette année, en plus des activités incontournables telles que : Fête de Noël, gâteau des rois, le Carnaval, la semaine du goût, le premier mai, la Fête des Mères etc...; la directrice de la crèche a instauré la semaine des familles ayant pour objectif d'intégrer les parents aux temps éducatifs de la crèche et de leur proposer une activité avec un petit groupe d'enfants et une professionnelle. Les parents ont répondu présents et les enfants se sont avérés très enthousiastes. Belle façon de renforcer la confiance les uns des autres !
Afin de clôturer cette fin d'année, les olympiades ont aussi été organisées à l'occasion des jeux olympiques.

A Mimet, les bébés sont heureux !

Carnaval de la crèche

La Crèche de Mimet accueille 38 bébés, les 2 Micro-Crèches font grandir 24 enfants, et les 13 Assistantes Maternelles complètent le dispositif.

Le petit jardin a été aménagé en parcours olympique et les parents ont partagé un temps de jeu avec les enfants, suivi d'un petit goûter.

Le 21 juin, la crèche "Rock and Roll" a célébré la fête de la musique avec atelier maquillage, atelier musique, et éclats de rire : un véritable moment festif partagé avec les papas et mamans également conviés. Pour cette occasion, Thierry l'intervenant musique et les professionnelles se sont mis en scène pour les enfants ! Une maman est venue pour apprêter chaque enfant et lui insuffler la rock attitude !

Les assistantes maternelles de la commune accompagnées de leurs tout petits se sont associées aux enfants de la crèche pour ce moment festif. Tout le monde a chanté, dansé, sauté.

Une très belle journée de partage et de moments de rire avec les enfants

Fête de la Musique

Les Baby Olympiades de la Crèche de Mimet

La micro-crèche de Mimet à la Tour

Depuis le 7 septembre 2020, une micro crèche a été créée par la Mairie à l'emplacement du restaurant de la Ferme de La Tour. Celui ci fermé pour cause de faillite a été repris par la mairie ; le bâtiment municipal a été réaffecté et transfomé en crèche pour répondre aux besoins des familles. "*Ainsi nous avons pu compléter l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans*" Muriel Sassi, Adjointe au Social.

Située sur la Place de la Tour, la Micro-Crèche accueille et chouchoute 12 enfants entourés par 4 professionnelles qui assurent un accueil continu toute l'année (fermeture en août).

Un beau projet éducatif est aussi proposé aux enfants ainsi que de nombreuses activités similaires aux 2 autres crèches. La Micro Crèche de La Tour est un lieu adapté et sécurisé pour les bébés.

Les petites graines de Mimet peuvent germer en toute tranquilité et grandir à proximité de l'école communale maternelle qui les accueillera à l'âge de 3 ans.

Face à une très forte demande des parents, une troisième structure s'est imposée et la commune a décidé d'investir dans une seconde Micro-Crèche aux Fabres :

La micro-crèche de Mimet aux Fabres

La micro crèche des Fabres construite sur le site de Puits Gérard en lisière de l'espace forestier, surplombe la pharmacie des Moulières avec une vue magnifique sur la Sainte-Victoire.

La micro crèche a été construite sur un terrain racheté par la Mairie à Puits Gérard en 2010 (ce terrain, à l'origine municipal, avait été vendu à un privé par une ancienne municipalité...)

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

La Micro Crèche des Fabres, construite par la Mairie de Mimet ouvre ses portes en janvier 2025 !

Cette 3ème Crèche complète le dispositif "petite enfance" sur tout le territoire de Mimet. Elle ouvrira ses portes en janvier 2025.

"*Cette construction en matériaux traditionnels, est une crèche de nouvelle génération, auto suffisante, dotée d'équipements de grande qualité, elle accueillera 12 bébés dans des locaux minutieusement réfléchis et construits de concert avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui a suivi les travaux depuis sa conception*"

Jean Jacques Noizat Délégué.

Des équipements de très bonne qualité

La nouvelle micro-crèche de Mimet a pu être construite grâce au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT — DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

"A Mimet, pour faciliter la vie des familles nous avons doublé la capacité d'accueil des tout-petits en construisant une troisième crèche " Muriel Sassi, Adjointe au Maire

Un parking sécurisé à la Micro-Crèche des Fabres

La Micro-Crèche des Fabres a été construite en lisière de l'espace forestier boisé classé, propice à la bonne santé des bébés et à leur épanouissement

Des Assistantes Maternelles dévouées

Toutes les Assistantes Maternelles proposent un accueil à leur domicile sur des amplitudes horaires adaptées à partir de 6h30. Deux salles municipales prêtées par la Mairie sont à leur disposition pour tous les types d'activités manuelles.
Elles se joignent aussi aux activités des différentes structures mimétaines (Crèche et Micro-Crèches) regroupant les enfants pour des jeux en commun.
La liste des Assistantes Maternelles ainsi que leurs coordonnées est à votre disposition en Mairie et dans ce journal de Mimet (page 75).

Activités manuelles

Galette des rois

Activités à Fontbelle

Au jardin d'enfants du village

Avec 3 crèches et 13 Assistantes Maternelles les bébés s'épanouissent pleinement sur la Terre de Mimet…!

Le 25 juin 2024, les jardins de Fontbelle ont accueilli la première édition des Olympiades des tout-petits, organisée par les Assistantes Maternelles de la commune pour les enfants de 1 à 3 ans. Les activités ont inclus des courses, des sauts d'obstacles, et des lancers de balles en mousse, où enfants et assistantes maternelles ont partagé rires et complicité. Ces Olympiades ont été un grand moment sportif entre les assistantes maternelles et nos tout-petits.

La journée s'est conclue par la remise des médailles à tous les participants et un pique-nique convivial.
Les Olympiades des tout-petits ont été une véritable réussite. Fort de cette première édition, cet événement promet de devenir un rendez-vous incontournable.

Les Assistantes Maternelles ont organisé les Olympiades des Bébés à Fontbelle

Les vacances au Centre Aéré

Pendant l'été, pas de temps mort...! A "Donf" à Fontbelle !
Des activités à profusion pour tous les goûts et tous les âges.

Semaine sur le thème de l'Asie

Le bus des Pitchouns au depart

Activités sur la terrasse

Chez les pitchouns

Pèche aux canards

Les petits artistes

Fabrication des anneaux olympiques

Foot béquille avec des joueurs de l'équipe de France

Chez les juniors

Les flammes olympiques de Mimet

Nuitée juniors à Fontbelle

Initiation au Flag

Le camping de Fontbelle

Au zoo de la Barben

Sortie au lac de Peyrolles

On ne s'ennuie jamais au C. A. !!!

Bouée tractée à Saint-Cyr

Overboard aux Moulières

Chez les jeunes

Aux carrières de lumières aux Baux-de-Provence

Les jeunes à Peyrolles

Les nouveaux potagers de Mimet

La Mairie a construit pour les enfants du centre de loisirs 3 potagers surélevés. Les services techniques ont été très actifs afin que les plantations puissent être réalisées.

A Fontbelle

Nous avons commencé, avec des petits groupes d'enfants, par protéger le bois des bacs afin de garder nos potagers le plus longtemps possible.
Après avoir réalisé cette tâche, les bacs de plantation ont été remplis de terre par les enfants. Plusieurs pieds de tomates, poivrons, aubergines, lavande et fleurs diverses ont été achetés et la ferme d'Eguilles nous a également offert plusieurs pieds de tomates, menthe et fleurs que les enfants, par petits groupes ont plantés. L'arrosage a été organisé durant tout l'été par les enfants et les animateurs. L'entretien des potagers (mauvaises herbes, taille des pieds de tomates) a été effectué tout au long de la période estivale par les enfants. Nous avons donc pu récolter quelques belles tomates et aubergines ainsi que plusieurs poivrons.

Les enfants ont ainsi pu gouter le fruit de leur travail et apprendre à faire pousser des légumes. Ils ont également pris connaissance de différentes plantes et de leurs utilités. L'expérience est une vraie réussite et sera reconduite dès le printemps prochain.

A l'école maternelle

Dans le cadre d'un projet "plantation" démarré l'année dernière, les petits de maternelle ont commencé un petit jardin. Ils ont travaillé la terre dans les bacs avec l'aide de leur maîtresse et des Atsem.
Les petits ont planté des radis, des fleurs champêtres, des iris, des glaïeuls et des semis de tomates.
Les plus grands ont également planté des fleurs champêtres, mais également des bulbes de glaïeuls et des plants de fraises.
Ce projet qui a rencontré un franc succès auprès des enfants de maternelle sera reconduit cette année scolaire.

Elections européennes 9 juin 2024

Face à sa défaite annoncée lors des européennes, le Président de la République a ouvert une boite de Pandore en décidant seul, brutalement, la dissolution de l'Assemblée Nationale.

	Inscrits	Exprimés %
Inscrits	3974	
Votants	2449	61,63%
BARDELLA Jordan (RN)	940	39,20%
GLUCKSMANN Raphaël (PS)	318	13,26%
Mme HAYER Valérie (ENS - Macron)	265	11,05%
Mme AUBRY Manon (LFI)	167	6,96%
Mme MARÉCHAL Marion (Zemour)	142	5,92%
Mme TOUSSAINT Marie (Ecologistes, EELV)	118	4,92%
BELLAMY François-Xavier (LR, Républicains)	91	3,79%
DEFFONTAINES Léon (PC)	83	3,46%
Mme THOUY Hélène (Animaux)	46	1,92%
GOVERNATORI Jean-Marc (Ecologie DVD)	44	1,83%
PHILIPPOT Florian (Patriotes)	43	1,79%
LASSALLE Jean (Alliance Rurale)	39	1,63%
ASSELINEAU François (Frexit)	38	1,58%
WEHRLING Yann (Ecologie et Territoires)	15	0,63%
Mme ZORN Caroline (Parti Pirate)	7	0,29%
Mme ARTHAUD Nathalie (Lutte Ouvrière)	6	0,25%
LACROIX Guillaume (Europe Territoires)	4	0,17%
ALEXANDRE Audric (Urgence Révolution)	2	0,08%
Mme LABIB Selma (Europe Sociale)	2	0,08%
Mme PATAS D'ILLIERS Laure (Esperanto)	1	0,04%

Aux élections Européennes du 9 juin 2024, en France 38 listes étaient présentes. A Mimet, 20 listes ont reçu des votes (entre 1 voix jusqu'à 940 voix). Il faut remercier les 2449 citoyens de Mimet qui se sont déplacés pour accomplir leur devoir, c'est un très bon score de 61,63% de participation, comparé au score national 51,49%.

La dissolution a coûté 30 millions d'€ *

Le "Mensonge de la Nuit d'Eté" de 2024 :
Cet Eté après la dissolution sensée clarifier la situation politique en France, le Pays s'est embourbé dans la confusion et les Français ont assisté au bal officiel des prétendants au poste de 1er Ministre... La dissolution kamikaze n'a pas eu le résultat escompté par le Président. et le vote du peuple n'a pas été respecté. (comme celui de 1995...).

Une absence totale d'analyses des causes de la montée du RN.

Les résultats à Mimet ont été conformes à ceux des autres villes (hors grandes villes). Les dirigeants auraient dû tirer des leçons sur ces résultats plutôt que de culpabiliser les électeurs.

à Mimet, Votez car c'est toujours utile. Et surtout : restons unis et regardons ensemble dans la même direction !

Legislatives

30 juin et 7 juillet 2024

1er tour

	Voix	Exprimés %
M. José GONZALEZ	1 308	45,26%
Mme Véronique BOURCET-GINER (ENS)	683	23,63%
M. Jimmy BESSAIH (Union de la Gauche)	659	22,80%
Mme Lucie DESBLANCS (Ecologistes, EELV)	97	3,36%
M. Stephan PIERRACCINI (LR, Républicains)	93	3,22%
M. Jean-Philippe COURTARO (REC)	35	1,21%
M. Hassan TAHIRI (DIV)	8	0,28%
M. Frédéric KECHRA (EXG)	7	0,24%

2ème tour

M. José GONZALEZ (RN)	1 463	51,95%
Mme Véronique BOURCET-GINER (ENS)	1 353	48,05%

Certains députés élus ont confondu être arrivés en tête et être majoritaires à l'Assemblée. Dans l'Assemblée, chaque bloc est rejeté par les deux autres. Chaque camp accuse l'autre. Dans cette ambiance étrange et inédite, le fossé se creuse encore entre les élites déconnectées et les Français.
A Mimet, c'est différent, nous sommes en proximité... Le vote des citoyens est respecté. Et, les maires battus en 1995, 1998 et 2001, n'ont pas eu d'indemnités de départ... En 2026, c'est vous qui déciderez si la Commune a été bien gérée...

*(en millions d'€) : 23,5 en indemnités de départ des députés +1,9 pour retour à l'emploi + 2,3 pour équipements des nouveaux + etc, etc = 30... Un Député battu touche plus de 170 000€ d'indemnités de départ.

La proximité en action

Réunion au Hameau des Jérômes du 17 juin 2024

L'équipe municipale est à l'écoute des habitants ! Cette rencontre au Hameau des Jérômes a permis aux habitants d'évoquer la vitesse excessive dans les rues étroites du Hameau. L'équipe municipale a proposé de réduire la vitesse de 30 à 20 km/h et d'apposer un panneau "circulation interdite sauf riverains".
Les habitants souhaitent la création d'un arrêt de bus à l'entrée du Chemin des Jérômes par la Métropole qui est responsable des transports depuis 2016.
Il a été aussi fait état des inquiétudes des parents quant à la dangerosité de la route départementale empruntée quotidiennement par les enfants. Malheureusement la Direction des Routes du Département a toujours refusé des aménagements de sécurité car cette portion de route est hors

agglomération et située sur la commune voisine de Gréasque.
Cette réunion publique a également été l'occasion de déplorer des actes d'incivisme et notamment des dépôts sauvages autour des poubelles. M. le Maire a une nouvelle fois saisi la Métropole de Marseille pour se plaindre de cette situation d'autant que le ramassage des ordures ménagères par la Métropole n'est pas à la hauteur des attentes des habitants de Mimet. Mais face à la lenteur des décisions, le maire a décidé d'agir en construisant aux frais de la Mairie un abri à conteneurs (voir pages Travaux).
La sécurité a également été abordée et il a été proposé la mise en place d'un groupe WhatsApp sous la supervision de l'adjoint à la sécurité ;

"Parfois il faut de la discrétion et de la rapidité pour plus d'efficacité, aussi s'inscrire sur une boucle Whatsapp devient très utile dans un monde où l'insécurité est réelle, ce n'est pas un ressenti".

Francis Molina,
Adjoint à la Sécurité

Réunion Publique de proximité aux Saougeonnes du 19 juillet 2024

Cette réunion ouverte à tous, a permis aux habitants de faire part de la dangerosité de la route départementale RD7 sur laquelle est situé l'arrêt de bus, quotidiennement emprunté par les enfants. Malheureusement, la Mairie est impuissante car cette portion de la route départementale est hors agglomération selon la Direction des Routes, qui refuse de ce fait, tout aménagement de sécurité. La bonne solution serait la réalisation d'un rond point qui permettrait également la sortie des véhicules de pompiers. Toutefois, il a bien été précisé qu'habiter "à la campagne" était un privilège de Mimet (qui n'a toujours pas construit d'immeuble) mais qui exigeait une vigilance accrue de la part des habitants. En effet, les aménagements urbains comme les trottoirs, les éclairages publics, le tout-à-l'égout ou les nombreux bus sont des créations urbaines qui correspondent à une forte densité de logements, incompatible avec l'esprit de l'équipe municipale de Mimet qui a refusé de créer des ZAC aux Saugeonnes pour ne pas "bétonner" la commune.

Deux habitants ont évoqué un problème d'écoulement des eaux de pluie au niveau de l'aire de retournement intermédiaire sur le Chemin. Monsieur le Maire a décidé de lancer un projet de demande de subvention pour obtenir un financement de ce chantier coûteux.

Une habitante a précisé que l'éclairage public n'était pas assez lumineux à l'entrée du chemin ; ce problème a été résolu par Bernard Montagna, Adjoint au Maire.
Des nuisances sonores liées à des chiens et à des travaux de jardinage ont été signalées par les habitants, notamment le week-end. Un courrier a été adressé au propriétaire du chien en question.
Les habitants ont demandé un traitement des nids de poules car ils ne veulent pas un enrobé neuf. Le service travaux a inscrit ce chemin lors de la prochaine campagne de traitement des nids de poules sur le territoire communal.

Mimet doit rimer avec sécurité

La sécurité est de la responsablité régalienne de l'Etat, mais la Mairie de Mimet reste très engagée pour améliorer et protéger les familles de Mimet dans un contexte national et local d'inflation de la violence. La violence se banalise et imbibe toute la société, de l'Assemblé Nationale à nos villes et même dans nos campagnes. La drogue a plus que jamais le goût du sang à Marseille et dans d'autres villes Provençales. La Police Municipale de Mimet est très vigilante et la Municipalité est déterminée dans la démarche de son armement et de son renforcement d'effectifs.

L'Equipe Muncipale est très consciente que les meurtres terroristes ou liés au narcotrafic international ne sont pas des faits divers, mais des faits de société (Lola, Philippine, Nicolas, Fusillades à Marseille, à Poitiers, etc...). Les incantations, les marches blanches et les ours en peluche le lendemain des assassinats ne suffisent plus. Il faut des actes et moins de discours sirupeux ! Car ce n'est pas un sentiment d'insécurité, c'est un sentiment d'impunité des délinquants (petits ou grands) qui semblent être davantage protégés que leurs victimes

"La drogue" :
La drogue au début, on en prend pour être bien et puis après, on en prend pour ne pas être mal. "Fumer un joint ou prendre un rail de coke, c'est avoir du sang sur les mains". Bruno Retailleau, Ministre de l'Intérieur

"A la mairie, nous ne jouons pas de comédies politiques, et nous n'entrons pas dans des considérations de bobos politiciens car la sécurité est une impérieuse nécessité pour nos enfants et pour nos familles. Nous devons être fermes ! Aussi, nous avons déployé 100 caméras de surveillance depuis 2008, alors que l'opposition municipale jugeait que **"la sécurité ne pouvait pas se faire au détriment de la liberté"...** ***Quelle faute ! Même si la vidéosurveillance n'est pas une recette miracle, elle est très utile et son intérêt pour l'investigation de la Police Municipale et l'efficacité des enquêtes de Gendarmerie ne sont plus à démontrer".***

Francis Molina, Adjoint à la Sécurité

La Gendarmerie de Gardanne sera présente à Mimet
le jeudi 5 décembre de 8h30 à 10h30 à la Mairie-Annexe des Moulières
pour une rencontre avec les mimétains.
A cette occasion, vous pourrez échanger en toute confidentialité avec un gendarme sur le sujet de votre choix.

Gendarmerie nationale
Une force humaine

Matinée républicaine à la Gendarmerie de Gardanne

Lundi 21 octobre, la Gendarmerie de Gardanne a accueilli une trentaine de jeunes âgés entre 6 et 15 ans à l'occasion d'une matinée républicaine organisée dans l'enceinte de la brigade. Il s'agissait de jeunes de Gardanne, de Meyreuil et de Mimet.

Ces jeunes encadrés par des éducateurs ont d'abord pu assister à une cérémonie des couleurs, puis à une démonstration d'interpellation d'un voleur dans un véhicule. Un maître-chien du groupe cynophile leur a montré une recherche de produits stupéfiants et de billets de banque. Durant la matinée, ils ont pu aussi caresser les chevaux du détachement de la Garde Républicaine, découvrir leurs missions et échanger avec les gardes républicains ; porter le casque, le gilet et le bouclier du peloton d'intervention, voir l'équipement porté par les gendarmes du PSIG et enfin visiter les locaux de la brigade.
Cette matinée avait pour but de faire connaître aux jeunes, les différents métiers de la Gendarmerie Nationale et de créer du lien avec les gendarmes. Cette rencontre avec des échanges a été très appréciée par les jeunes qui sont repartis avec le sourire et beaucoup d'anecdotes à raconter.

Etat-civil

Nos petits bonheurs

Léo NOËL, né le 14 août 2023 à Aix
Justin STIOUI, né le 29 septembre 2023 à Marseille 8ème
Maëly ESPOSITO, née le 19 mars 2024 à Vitrolles
Gaston GUILLON, né le 3 juin 2024 à Aix
Valentina BERNARDIN, née le 19 juin 2024 à Aix
Alessio SANSONE, né le 5 juillet 2024 à Aix
Elie LAUGIER GRAVE, née le 22 juillet 2024 à Aix
Énno BLANQUET, né le 25 juillet 2024 à Aix
Nina BOUISSEREN, née le 22 août 2024 à Pertuis
Elio BONTEMPS, né le 27 octobre 2024 à Aix
Anna AMPHOUX, née le 2 novembre 2024 à Aix
Livia LEROY, née le 11 novembre 2024 à Aubagne

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs vœux de bonheur aux nouveaux parents et aux bébés.

Mariages

Elisabeth BERTINI et Michel JAMAIN,
célébré le 25 avril 2024
Véronique MONTEIRO et Gérard DURANT,
célébré le 27 avril 2024
Laure FAVEDE et Anthony MEDINA,
célébré le 25 mai 2024
Julie ROMAN et Arnaud AUBERT,
célébré le 8 juin 2024
Manon JOURNAUD et Pierre MONOD,
célébré le 15 juin 2024
Noha BOULAALAM et Tom BENHAM,
célébré le 29 juin 2024
Florence LOCHOU et Sébastien BENVENUTI,
célébré le 6 juillet 2024
Charlène CRISCUOLO et Sébastien BONNET,
célébré le 13 juillet 2024
Cynthia ARNAUDO-RICHARD et Clément CAILLOL,
célébré le 13 juillet 2024
Anaïs GALINIER et Cédric MONATON,
célébré le 27 juillet 2024
Fanny GRÜN et Laurent KAPRIELIAN,
célébré le 10 août 2024
Arielle RAVELOMANANTSOA et Quentin EVESQUE,
célébré le 5 octobre 2024
Marion BALDACHINO et Jérémy BOUR,
célébré le 5 octobre 2024
Pricilla CANTARELL et Mathieu NANNINI,
célébré le 19 octobre 2024

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.

Nos peines

Roger BORGARINO, décédé le 9 février 2024
Antoine FERRER, décédé le 19 février 2024
Lucien DALMASSO, décédé le 14 mars 2024
Thérèse RICHARD, décédée le 26 mars 2024
Elfriede PROSKE épouse LAFFORIE, décédée le 31 mars 2024
Jeanne TOUAT, décédée le 25 avril 2024
Marc TAILLANDIER, décédé le 5 mai 2024
Claudine COURDAVAULT veuve SCHILLINGS, décédée le 6 mai 2024
Jean-Pierre GIRARDO, décédé le 13 mai 2024
Jean-Claude VERRIER, décédé le 21 mai 2024
Raymonde MICHELOTTI veuve VESPINI, décédée le 17 mai 2024
Patrick DALMASSO, décédé le 28 mai 2024
Annie JACQUEMET épouse ANDREY, décédée le 29 mai 2024
Yvon ESTIENNE, décédé le 22 juin 2024
Anna MARQUEZ veuve HAMPARSOUMIAN, décédée le 23 juin 2024
Gilbert AUJALEU, décédé le 2 juillet 2024
Denise FRISON veuve THOMAS, décédée le 8 juillet 2024
Maurice TIRAN, décédé le 11 juillet 2024
Maxence GERARD, décédé le 12 juillet 2024
Emilie CAUVIN veuve PELLEGRIN, décédée le 18 juillet 2024
Patrick SOBIECK, décédé le 20 juillet 2024
Liliane MOUSTIER veuve CERRI, décédée le 23 août 2024
Simone ESCAMILLA veuve CORTÉJO, décédée le 29 août 2024
Mireille FACCHINI épouse TEILLIER, décédée le 2 septembre 2024
Chantal MEYLEMDJIAN épouse DEVEDJIAN,
décédée le 11 septembre 2024
Suzanne HORRACH veuve LYONNET, décédée le 15 septembre 2024
Odile ANTOINAT veuve MÉNARD, décédée le 16 septembre 2024
Josette DOVERO veuve ISOARDO, décédée le 24 septembre 2024
Giovanna LANGUI veuve FONVIEILLE, décédée le 24 septembre 2024
Jean HABERER, décédé le 22 septembre 2024
Jean DELPRAT, décédé le 24 septembre 2024
Vincent PASZKOWSKI, décédé le 7 octobre 2024
Odette DUPRÉ veuve DUPRAT, décédée le 9 octobre 2024
Marcelle PIANETTI, décédée le 10 octobre 2024
Sylvana SASSATELLI épouse MATHIEU, décédée le 11 octobre 2024
Jacques MARISMARI, décédé le 11 octobre 2024
André ARNAUD, décédé le 14 octobre 2024
René LUFAU, décédé le 17 octobre 2024
Yvan MASIA, décédé le 23 octobre 2024

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

Monsieur Jean-Paul Chauvière, Maire de Mimet de 1998 à 2001 est décédé à Gréasque, le vendredi 24 octobre. *"Je salue son dévouement pour la Commune et présente au nom de l'ensemble du Conseil Municipal nos condoléances à sa famille".*
Le Maire de Mimet, G. Cristiani

Madame et Monsieur Fourrier Eliane et Alain ont fêté leurs noces de palissandre avec 65 ans de mariage.

Ils se sont mariés le 27 août 1959 à Marseille. De cette union sont nés Gilles et Nadège. 3 petits enfants Mathis, Audric et Sacha puis Ilona leur arrière petite-fille sont venus agrandir cette belle famille.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Pour figurer sur le bulletin d'informations municipales à la rubrique Etat-Civil

Lorsqu'une naissance ou un décès se déroule en dehors de la Commune, nous ne sommes pas forcément avisés par les services de l'Etat-Civil des Mairies qui ont procédé à leur enregistrement.
Nous publions les naissances, les décès et les mariages uniquement si nous sommes informés au service de l'Etat-Civil de la Mairie de Mimet.
Si vous désirez faire figurer sur cette page le décès d'un membre de votre famille habitant ou ayant habité la commune de Mimet vous devez le signaler directement au service de l'Etat-Civil de Mimet.
04 42 12 62 42 - Mail : mimet.mairie@gmail.com

Commémoration du 8 mai 1945

Commemoration du 18 juin

Commémorer c'est, littéralement, ne pas oublier. C'est pourquoi les cérémonies en souvenir des évènements comme l'appel du 18 Juin, et en hommage aux victimes militaires ou civiles, sont indispensables au travail de mémoire.

Pour ne pas oublier...

Le mardi 15 octobre, nous avons reçu la visite des élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école communale des Moulières accompagnée par leur enseignante Madame Hugues et des parents.

Au programme, la Commune et le rôle de la Mairie. Les adjoints Bernard Montagna, et Gilles Fédérighi ont donné toutes les explications nécessaires en tenant compte bien sûr, de l'âge des élèves qui ont été très attentifs.
Une visite "surprise" de Monsieur le Maire, a clôturé cette après-midi studieuse et mémorielle.

M. le Maire avec les élèves à la Mairie

Les élèves devant le Monument aux Morts

Transmettre nos valeurs aux générations futures

Visite des CE1 / CE2 au Belvédère du Village

Les élèves, très intéressés par notre Histoire, ont été particulièrement attentifs aux explications de M.Montagna et ont fait preuve d'une grande curiosité intellectuelle.

Vive la France,
Vive la République
et Vive Mimet !

Commemoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2024, sur la plus haute place des Bouches-du-Rhône, en présence de très nombreuses familles de Mimet, il a été rendu hommage aux 14 morts de la Grande Guerre dont les noms sont inscrits sur le Monuments aux Morts. "Mimet ne les oublie pas !". Le 11 novembre est surtout une commémoration de la Paix après les atrocités de la guerre de 14-18. Le discours officiel prononcé par M le Maire a salué les valeurs de l'esprit militaire, la rigueur, l'autorité, la discipline, la citoyenneté et l'amour de la Patrie, de la France, de la Nation et de Mimet. Un hommage a été rendu aux forces sécurité représentées par un détachement de 16 jeunes du lycée militaire d'Aix en provence, le Colonel Mattheu Isabelle, le Commandant Roy de la Gendarmerie de Gardanne, le Lieutenant Tomandini Lionel également Conseiller Municipal de Mimet, ainsi que les Pompiers de Mimet commandés par Bernard Schiffano et le CCFF présidé par Robert Dalmasso. Les enfants des écoles communales de Mimet étaient accompagnés des 2 directrices, Mme Cuny Crauchet et Mme Bigot, ainsi que Mmes Leclerc et Buet. Les élèves ont cloturé cette émouvante cérémonie par un chant d'espoir "Quand les hommes vivront d'amour".

Mimet honore ceux qui s'engagent pour leur pays : Anciens Combattants, Militaires, Gendarmes, Pompiers, Bénévoles du CCFF, Enseignants, Citoyens, Elèves et élus.

Spectacle de théâtre musical

Le Samedi 2 mars dans une Salle des Fêtes comble a eu lieu le spectacle "Et Dieu créa le swing"

Le groupe Swing Cockt'elle formé par trois chanteuses explosives et rayonnantes accompagné d'un pianiste époustouflant, a livré un magnifique spectacle qui a ravi le public Mimétain.
Cette soirée gratuite était ouverte à tous.

Ça s'est passé à Mimet !

Vide grenier de Printemps

Ça s'est passé à Mimet !

Le Dimanche 12 mai, la rue Saint Sébastien et la place du Village ont accueilli notre vide grenier annuel. Les visiteurs déjà nombreux tôt le matin ont pu chasser les bonnes affaires. Le beau temps étant de la partie, la buvette a fonctionné à plein régime. L'engouement est à attribuer à une parfaite organisation et à une grande qualité du travail fourni par les bénévoles de "Mimet en Fête", toujours aussi dévoués. **Rejoignez les !**

Ça s'est passé à Mimet !

La Mairie de Mimet a organisé sa deuxième Fête du Printemps, le samedi 4 mai aux Moulières.

Fête du Printemps aux Moulières

La cour de l'école était en pleine ébullition dès 10 heures ce matin-là. Les food-trucks les plus divers ont régalé les papilles des nombreux visiteurs avec des burgers, des pizzas et des crêpes. Sans oublier des boissons pour tous les goûts et tous les âges à travers une sélection de bières et jus de fruits artisanaux...
Plus de 200 personnes se sont restaurées sur place lors de cette journée.

De nombreux artisans étaient également présents : fabricants de bijoux, bougies, objets de décoration, miels, confitures, fromages,...
Une journée sympathique et ludique pour les enfants qui ont pu profiter pour l'occasion de superbes châteaux gonflables !

"Au vu de la réussite de cette belle journée, nous préparons déjà la 3ème édition.
La barre a été mise très haut mais encore plus de surprises vous attendent, alors, à l'année prochaine !!!"

Patricia Ferrand
Conseillère municipale Déléguée

Ça s'est passé à Mimet !

Vide dressing de Printemps

Fort du succès rencontré les années précédentes, ce vide dressing a fait le plein d'exposants et de visiteurs Remercions les familles de Mimet qui participent et qui animent la Commune, pour le plus grand plaisir des visiteurs en quête de bonnes affaires.

Encore une très belle édition du

Prêts pour le départ

"C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulée cette nouvelle édition du Trail de Mimet où près de 700 coureurs ont répondu présents". Eric Claudet, Délégué aux Sport

Trois parcours :
13 kms et 650m de dénivelé
29 kms et 1700m de dénivelé
47 kms et 2800m de dénivelé

Rendez-vous le 18 mai 2025

Notre relief met à rude épreuve nos courageux sportifs

Les encouragements du public aux coureurs qui doivent faire preuve d'un grand courage pour affronter 47kms dans la "petite montagne" de Mimet et 2800m de dénivelé

Trail de Mimet

Les sportifs mimétains n'ont pas démérité !

Catégorie Elite 47 km

	Classement Catégorie	Classement Sexe	Temps
David DELAFENESTRE	5ème M0	32ème M	07:00:34
Nicolas HORDY	10ème M0	67ème M	07:49:03
Damien RICHARD	29ème SE	79ème M	08:08:12

Catégorie Confirmé 29 km

	Classement Catégorie	Classement Sexe	Temps
Benjamin BIZOT	23ème MO	114ème M	04:34:54
Julien COTTINO	7ème M1	64ème M	04:10:48
Jérôme DARGNAT	28ème MO	170ème M	05:09:36
Malvina LOPEZ	8ème M2	59ème F	07:10:03

Catégorie Découverte 13 km

	Classement Catégorie	Classement Sexe	Temps
Philippe ANDRÉANI	37 SE	93 F	02:17:36
Julien AURAY	5 M1	35 M	01:34:24
Yohan BERTUCCI	44 SE	109 M	01:57:26
Sandra BRUN	48 SE	123 M	02:03:07
Xavier CHANDELIER	16 M2	97 F	02:21:40
Daniel CIGLIANO	8 M5	129 M	02:06:05
Eric CLAUDET	2 M5	40 M	01:35:23
Julien CLOUPET	11 SE	22 F	01:46:19
Geraldine CLOUPET-BERNARD	38 SE	83 M	01:50:32
Jacques COCHET	1 M9	118 M	02:01:40
Olivier DUBOIS	3 M3	82 M	01:50:18
Emmanuel DUCHESNE	6 M2	38 F	01:52:48
Aurélien GABELLA	5 ES	159 M	02:18:45
Cyril GILOT	14 M1	80 M	01:49:24
Alix GILOT	18 M1	74 F	02:10:14
Last IO	18 M0	116 M	02:01:30
Stéphane LE MONS	2 M3	22 M	01:29:29
Aurelie LEFEVRE	7 M1	23 F	01:46:32
Chloé MENUT	8 M0	46 F	01:59:53
Lucile ODINOT	8 M1	36 F	01:51:55
Mélanie RICHARD	1 ES	31 F	01:51:01
Raymond RUIZ	5 M5	69 M	01:46:15
Marie-Aude SCHEIRMANN	4 M1	16 F	01:43:39
Olivier VIDAL	1 M2	24 M	01:30:54
Theophile VILLETTE	15 SE	27 M	01:32:07
Camille VINCENT	5 SE	8 F	01:38:07

ES : Espoir
SE : Senior
M : Master

Au départ

Dans le Village

Mimet est sportive !
En bas des hautes crêtes

Fête de la musique

Ça s'est passé à Château-Bas !

"Si le 21 juin est le premier jour de l'été, c'est aussi la journée qui a été choisie pour fêter la musique, un moment incontournable de la vie Culturelle à Mimet"

Robert Cast, Président de Mimet en Fête

Accompagnée par la diffusion d'extraits de films devenus légendaires, la prestation des 8 musiciens du groupe "Bande original Ennio" dans la cour d'Honneur de Château-Bas, a permis une immersion totale des très nombreux fans dans l'œuvre musicale d'Ennio Morricone, incontournable du 7ème Art.

21ème Festival de Théâtre

Le samedi 1er juin, c'est dans la cour d'honneur de Château-Bas que toute l'équipe de Mimet en Fête, présidée par Robert Cast, a ouvert la billetterie de son 21ème Festival de Théâtre, dans une ambiance conviviale autour d'un buffet animé par Jazz Bossa Set Up. Félicitations à toute l'équipe de Mimet en Fête !!!

Ça s'est passé à Château-Bas !

Du 23 juin au 29 juin, le 21ème Festival de Théâtre s'est déroulé dans la cour d'honneur de Château-Bas : 4 spectacles étaient au programme ; un mélange hétéroclite de formes et de genres.

Humour avec "La dinde de Noël faut s'la farcir" de Bruno Galisa

"*Entre culture et humour, cette année encore le plus haut théâtre du Département a affiché complet*"
Monique Michel, Déléguée à la Culture

Encore un Festival de Théâtre très réussi

Ça s'est passé à Château-Bas !

Vaudeville : "la cagnotte d'Eugène" d'Eugène Labiche par la Compagnie la Bigarrure. Une invitation a été offerte par la Mairie aux enfants de CM2 ainsi qu'à leurs parents, afin de les initier à un spectacle de théâtre, sachant aussi qu'Eugène Labiche est au programme de leurs années au Collège.

A Mimet, ce sont des spectacles tout au long de l'année dont la plupart sont gratuits

Comédie de boulevard : "Une semaine pas plus" par la Compagnie Sophie

Au total, plus de 1200 spectateurs ont partagé encore avec grand plaisir, l'édition 2024 de ce cocktail culturel.

Provençal : "Cigalon" d'après l'œuvre de Marcel Pagnol par la Compagnie le Funny musical

Festival de Piano à Château-Bas

Dans le cadre du 44ème Festival International de Piano, Mimet a reçu 2 formations musicales de grande renommée dans la cour d'honneur de Château-Bas.

Le lundi 5 août, l'ensemble Sirba Octet "Tsuzamen" a fait retentir un hymne à la fraternité qui a emporté l'auditoire dans un voyage à travers les musiques de peuples qui ont subi l'exil, avec des mélodies Arméniennes et des musiques Tziganes.
Le mardi 6 août le Trio Pantoum avec piano, violon et violoncelle, nous a interprété l'opus 100 en mi bémol majeur de Schubert.

Ça s'est passé à Château-Bas !

Les spectateurs autour de la fontaine ont pu se restaurer et se désaltérer auprès de la buvette organisée par les bénévoles de Mimet en Fête.

Mimet met la musique à l'honneur !

"*Robert et Josiane Cast, un couple engagé pour mettre Mimet en Fête toute l'année.*
Merci et Bravo à toute l'équipe !"
Céline Chapelin, déléguée à l'animation

Soirée Cool années 80

Le Vendredi 5 juillet, une température clémente, un orchestre de talent originaire de Mimet "l'Orient Express Orchestra" dirigé par Guy Rituit, et beaucoup de monde. Tous les ingrédients étaient réunis pour passer une soirée extraordinaire.

Voix, chorégraphie, costumes, son, lumières, ont plongé le public dans une ambiance survoltée des tubes des années 80. Le succès a été tel que tout le monde s'est mis à danser sur les grands tubes de cette décennie inoubliable. Des tables et chaises installées pour l'occasion dans la cour de Château-Bas ont permis à nos danseurs de reprendre des forces autour de boissons et collations proposées par l'équipe de Mimet en Fête.

Le Village dans tous ses états au Bal des Pompiers

Une ambiance survoltée sur la Place de la Mairie bondée !

imet danse !

Cette année encore, la Place de la Mairie s'est enflammée avec le bal des Pompiers qui ont mis "le feu" au village. Cette flambée de bonne humeur et de danse s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin.

Soirée de l'Office du Tourisme

Jeudi 15 août, la soirée cinéma altitude 500, organisée par l'Office du Tourisme, avec la projection du film "Manon des Sources" s'est déroulée à la salle des fêtes du village pour cause de pluie.

Les spectateurs ont pu déguster l'authentique pain bagnat de la sandwicherie Bagnat de Marseille, suivi d'une excellente glace de la "Maison Casalini", accompagnée d'une savoureuse navette des "Accoules" de Marseille. Le public, comme chaque année était au rendez-vous fixé par l'équipe dynamique de l'Office de Tourisme de Mimet. A l'année prochaine en espérant une soirée sous les étoiles.

Le Forum des Associations Mimétaines

Démonstration par l'association Swing Hop

Samedi 7 septembre, c'est sous un beau soleil que s'est déroulé le Forum des Associations mimétaines.

"Un public très nombreux s'était donné rendez-vous pour choisir son activité sportive ou culturelle pour l'année. Merci à toutes les associations présentes et leurs bénévoles pour leur implication tout au long de l'année à faire vivre le village au travers de nombreuses activités".

Le bénévolat est une école de la vie et du don de soi

Démonstration par l'association Takeda Budo

"Il y a aujourd'hui à Mimet, des femmes et des hommes toujours en dévouement qui dans ce beau village servent les habitants, en total bénévolat. Ce sont nos bénévoles des 52 associations, enthousiastes et persévérants. Merci à eux !". Corinne Centaro, Première Adjointe

Club Phocéen du chien de garde

Dimanche 19 mai, le Club Canin de Mimet organisait un concours d'obéissance canine, épreuve réglementée par la Société Centrale Canine.

L'équipe du Club présidé par Monsieur Nouet, a accueilli M. Claude Munto, juge officiel, venu pour départager les 27 concurrents.
L'obéissance a pour objectif de permettre aux propriétaires de chien de mieux comprendre et de communiquer avec lui, au travers d'exercices simples, sans contrainte et accessibles à tous afin de vivre en totale complicité avec son compagnon à 4 pattes. Cette discipline est accessible à toute personne possédant un chien sociable, peu importe sa race ou ses origines. Elle révèle la complicité du chien avec son maître et met en valeur ses qualités naturelles.

Mimet, terre de sportifs

Mimet investit pour ses sportifs : après avoir construit un grand gymnase aux Rigauds (à la Grande Salle), amélioré les courts de tennis, créé un parcours de santé entre les Rigauds et les Moulières, une aire de fitness sera bientôt créée au village.

Takeda Budokan Mimet

La saison martiale a repris après avoir enchaîné plusieurs événements durant l'année 2024. Le Takeda Budokan Mimet a accueilli, du 9 au 11 mai, le stage international annuel à la Grande Salle de Mimet avec plus d'une soixantaine de participants venus de toute l'Europe. L'encadrement assuré par les experts internationaux ont permis aux stagiaires de s'améliorer dans les différentes disciplines de cette école traditionnelle japonaise ancienne. Le 22 Juin un stage et tournoi spécial Sabre ont été organisés à la salle des fêtes et au dojo. Plus de quarante participants sont venus de toute la France et ont pu éprouver leur talent en terminant la saison pour les plus avancés par un entrainement traditionnel de coupe au sabre.

Renseignements
www.takeda-budo.fr
ou au 06 09 88 36 65

Le prochain évènement important, préparé par l'équipe de Philippe Boutelet sera le stage spécial Téléthon.
L'école de Takeda Budo de Mimet vous accueille quel que soit votre âge (à partir de 7-8 ans) pour vous enseigner ses disciplines qui utilisent aussi bien la pratique à main nue que le sabre et le bâton (aikido, jujitsu, Iaïdo, jodo, jukempo).
Les cours sont dispensés les lundis, mercredis, vendredis pour les enfants et adultes de tous niveaux et les samedis pour les instructeurs et les plus avancés.

Bourse aux livres, jeux et jouets

La désormais traditionnelle bourse aux livres, jeux et jouets s'est déroulée le dimanche 6 octobre dans la cour de l'Ecole Communale des Moulières.

C'est dans une ambiance conviviale et autour d'un café que les exposants se sont installés sous le préau de l'Ecole Communale des Moulières.
Malgré un temps maussade, les visiteurs étaient au rendez-vous. Les livres et les jouets sont partis vers une nouvelle vie. Recycler, vendre ou donner plutôt que de jeter, voilà un message citoyen qui prend tout son sens à Mimet.

Concert hommage au groupe "Queen"

Une belle soirée le samedi 21 septembre à la Grande Salle de Mimet avec le Tribute "to Queen". Un hommage au groupe mythique interprété par le groupe "Magnifico" qui a enthousiasmé le public dans un show majestueux. Un moment musical de grande qualité et un show visuel intense.
Bravo aux artistes et à l'Equipe de Mimet en Fête pour toute l'organisation !

Foire aux Miels : millésime 2024

Le dimanche 13 octobre, la 33ème édition de la plus ancienne Foire aux miels et gastronomie de la région s'est tenue dans le centre du village, parfaitement organisée et pilotée par l'équipe de Mimet en Fête.

Une cinquantaine d'exposants de la région ont proposé différents miels et produits dérivés aux nombreux visiteurs venus faire leurs provisions pour l'année et qui ont profité des dégustations qui leur étaient offertes.

"*Partenaire, l'association l'Abeille Provençale a proposé des animations apicoles, des démonstrations d'extraction de miel et une conférence sur la ruche dans la Salle des Fêtes. Une journée très réussie avec une météo particulièrement agréable*"

Robert Cast, président de Mimet en Fête

Mimet butine avec plaisirs les trésors de la ruche...

Le "Miel et les Abeilles" à l'honneur à Mimet

Une journée tout sucre, tout miel

Dans le département, il y a les Salonnais, les Aixois, les Marseillais, et puis il y a les Mimétains qui sont privilégiés... Mimet est un aperçu du Paradis, où il fait bon vivre. Sachons protéger notre commune, car Mimet mérite notre optimisme ! ! !

"*Lorsque je vois mon village à la Foire aux Miels, je me dis, pour aimer une ville, il faut en être fier, et moi, je suis fière de Mimet car chez nous les municipaux, élus et agents, sortent de chez eux la tête haute. La mairie n'est pas endettée, les impôts communaux n'ont pas été augmentés depuis plus de 20 ans, ils ont même diminué, et depuis le début du siècle Mimet est très respecté dans tout le Département... Le village de Mimet n'a pas été défiguré, mais bien préservé. Il faut continuer à l'aimer, à l'animer et le protéger*"

Corinne Centaro, Première Adjointe

Nos champions mimétains

Les graines de champions poussent bien sur la Terre de Mimet, certains ont été médaillés aux Jeux Olympiques mondiaux : Erwann Le Pechoux (escrime), Bernard Tchouloulian (judo), d'autres sont des champions d'exception : Clara Copponi (vélo sur piste), les Frères Revelli (football), Organ Iacopponi (coureur cycliste), Christophe Tardivet (BMX), Tiago Marant (monocycle), Emma Droitcourt au Bâton curling.

"La réussite sportive est à la portée de tous les adhérents des nombreuses associations sportives de Mimet, et la mairie soutient leurs efforts en les aidant du mieux possible. Tout comme les sportifs, nous sommes déterminés et disciplinés ; déterminés pour encourager le sport à Mimet et disciplinés pour soutenir le dynamisme des associations sportives". Eric Claudet, délégué aux Sports

Emma Droitcourt, mimétaine depuis toujours, fait briller les couleurs de son village depuis 2020 dans la discipline "twirling baton". Accompagnée et guidée par son club et soutenue dans sa passion par sa famille, Emma parcourt chaque année plusieurs grandes villes de France pour y effectuer ses représentations. Cette année 2024, elle atteint les demi-finales en soliste et duo, et elle est vice-championne de France en équipe.
Bravo Emma !!!

Les Médaillés du Travail

Promotion janvier 2024

La médaille d'honneur du travail est une distinction honorifique.
Elle a pour but de récompenser l'ancienneté de services d'un salarié du secteur privé, la qualité de ses initiatives prises dans l'exercice de sa profession ou encore ses efforts pour acquérir une meilleure qualification.
La Mairie de Mimet rend hommage à la valeur Travail et félicite les médaillés du travail de la Commune de Mimet.

Brigitte Basso - Grand Or
Michelle Domenech - Or
Muriel Lavabre - Or
Philippe Baudiniere - Or
Jean-Luc Deltour - Or
Thierry Gomez - Or
Serge Raphael - Or
Armelle Roman - Vermeil
Olivier Barthalot - Vermeil
Stéphane Bru - Vermeil
Frédéric-François Herse - Vermeil
Christophe Innocenti - Vermeil
Christine Faugere - Argent
Céline Guignard - Argent
Astrid Herczeg - Argent
Marion Salomez - Argent
Eric Bigot - Argent
Olivier Blanc - Argent
Christophe Brouillard - Argent
Julien Di Cenzo - Argent
Nicolas Filippi - Argent
Franck Guignard - Argent
Jean-Christophe Guillain - Argent
David Vandel Bil - Argent

Félicitations aux nouveaux Bacheliers 2024 !

Baccalauréat 2024 mention "très bien"
Mathilde Gomez
Baccalauréat 2024 mention "bien"
Héléna Valchiusa

La Rédaction félicite tous les jeunes mimétains qui ont obtenu leur baccalauréat, mais également tous ceux qui ont réussi leurs examens. Si vous souhaitez figurer sur le prochain "Mimet Informations" vous pouvez nous faire parvenir votre attestation de réussite au concours ou examen à : mimet.mairie@gmail.com.
Une prime de 150 € récompensera les bacheliers "mention très bien" dès 2025.
Elèves de terminale, à vos Bouquins !

la Chasse à Mimet

Les chasseurs souffrent d'une mauvaise image, mais qui est souvent trompeuse. En effet au-delà de quelques uns, les chasseurs sont avant tout des amoureux de la nature qui entretiennent la flore et la faune dans le Massif. Cette année, grâce à l'achat d'une couveuse la Société de chasse de Mimet a mis en place un élevage de perdreaux. Cette action a permis la naissance de 200 perdreaux qui se trouvent actuellement dans une volière de 120 m² et qui seront lâchés à la fermeture de la chasse et destinés au repeuplement des perdreaux sur la commune de Mimet.

Les Chasseurs, jardiniers de notre Massif

Le 16 mars une journée "j'aime la nature propre" a été organisée au Col Sainte-Anne et sur le parking. Cette journée a été mise en place par la Fédération Nationale des chasseurs en coopération avec la Fédération des Bouches-du-Rhône et des associations de chasse. Cette opération qui a réuni chasseurs, promeneurs, randonneurs a permis de mener une action de nettoyage des déchets sur une partie de la Commune mais également de réunir toutes les personnes amoureuses de la nature.

Lors de cette journée, près de 2 000 kg de déchets de toutes sortes (plastiques, bouteilles en plastique et en verre, mouchoirs, ferrailles, bois et autres) ont été collectés à Mimet, puis emmenés vers la déchetterie.
Ces actions permettent malheureusement de mesurer l'incivilité de certains...
"Merci à tous les bénévoles de La Fraternelle mais aussi à toutes les personnes qui se sont impliquées pour cette journée". Frédéric Letienne, Président de la Société de Chasse de Mimet

"***Les gouvernements successifs pensent qu'une majorité de Français sont des imbéciles. Au contraire, je pense que les habitants des petites villes comme Mimet sont davantage subtils, et qu'ils savent que lorsque l'on vote EELV (: Europe Ecologie Les Verts) on ne vote pas simplement pour des gentils écolos qui défendent et aiment la nature, mais aussi pour des dirigeants politiciens qui votent des lois dites "écologistes", comme l'application aveugle de la loi SRU qui nous oblige à construire des immeubles et 375 logements sociaux... Des citoyens de Mimet se souviennent aussi qu'en votant "écologiste" aux élections municipales, on vote pour créer des ZAC, des immeubles, puis augmenter la fiscalité... Le mot "Ecologie" est un terme scientifique qui a été dévoyé par des politiciens. L'écologie politique est une doctrine, un dogme, alors que l'écologie est une science***"
Georges Cristiani (maire, mais aussi docteur en Sciences, en Ecologie Méditerranéenne, depuis 1980)

Rando Provence

Une association Bon pied, Bon Oeil,...

Un groupe d'amis de Mimet, du Bassin Minier et du Pays d'Aix se sont retrouvés en 1998 pour partager, dans la convivialité et la bonne humeur, la découverte de nos beaux sentiers de Provence. Depuis l'association organise des randonnées les plus diverses. Vous pouvez joindre l'association au 06 69 23 08 28

Hommage à Madame Cerri

Liliane CERRI, a été Présidente de la Chaumière du 22 mars 1993 à son décès le 23 août 2024. Beaucoup d'émotion pour une grande dame. Le Conseil Municipal, les Seniors de Mimet tiennent à saluer l'engagement indéfectible de cette dame passionnée qui a fait de la Chaumière ce lieu convivial pour nos ainés. Liliane, nous ne vous oublierons pas !

"En ce vendredi 23 août, Madame Liliane Cerri, notre Présidente de l'Association du 3ème âge, s'est éteinte paisiblement.

Liliane s'en est allée doucement sans bruit, faisant don de son corps à la science, laissant ainsi un grand vide à sa famille et ses amis, qui n'ont pu lui dire "au revoir" comme il se doit. C'était sa volonté et il fallait la respecter.

Liliane se plaisait à vivre seule dans son coquet appartement, ne recevant que les visites de sa famille et des aides dont elle bénéficiait.

Liliane adorait lorque les adhérents et Monsieur le maire l'appelaient, elle les écoutait avec intérêt, toujours au fait des derniers évènements. Au travers de ces appels, elle participait encore à la vie de l'Association.

Liliane tu as crée cette association et durant plus de 30 ans tu l'as dirigée avec passion, bénéficiant du soutien indéfectible de M. le Maire de Mimet, Georges Cristiani, très à l'écoute pour le bien-être de ses concitoyens "séniors" . C'était ton "bébé". Jusqu'à ton dernier souffle, tu as assuré la Présidence, même si ces dernières années tu avais confié ta place sur le terrain à Suzanne qui te consultait régulièrement et notamment pour avoir ton assentiment sur d'éventuels ajustements.

Durant ces décennies, tu as cotoyé les parents de certains adhérents. Que de souvenirs que nous pourrons revoir à travers tous les albums photos que tu as élaborés.

Nous n'oublierons pas la plume légère que tu avais et les merveilleux poèmes que tu as su nous écrire à l'occasion d'un événement annuel ou un anniversaire ou simplement pour le plaisir.

Aujourd'hui tu nous passes le flambeau et tous nos efforts tendront à suivre au mieux l'enseignement que tu nous as transmis afin que l'Association perdure et que les adhérents continuent à se retrouver avec plaisir au sein du foyer "La Chaumière".

Chère Liliane, repose maintenant en paix"

Suzanne Hernandez

Les Séniors sont choyés à Mimet !

Parce que nous aimons nos aînés, nous les chouchoutons ! Au Club "La Chaumière", la gaité est toujours de mise tous les mercredis c'est la fête ! Tous les évènements sont célébrés, anniversaire, fête à thème, bon repas...

Merci à Suzanne, d'avoir repris le flambeau et de continuer à réjouir nos jeunes séniors.

Mimet prend soin de ses séniors !

RAPPEL

La mairie reste très mobilisée pour ses aînés. Aussi, nous invitons toutes les personnes seules à se manifester auprès de la mairie.

Malgré nos nombreuses démarches (plusieurs annonces, sms, affichages et 360 courriers envoyés à tous les mimétains repertoriés dans les listes administratives de plus de 75 ans), seules 72 personnes ont souhaité être inscrites sur notre registre des personnes isolées afin d'être appelées par nos services lors des intempéries.

Ne restez pas seuls, la mairie est là pour vous aider ! Téléphone : 04 42 12 62 42

Info ou Intox, sur Internet

Branchez votre décodeur lorsque vous surfez sur Internet ou sur les réseaux sociaux...Récemment encore, des cascades d'indécences ont atterris dans ces fosses à commentaires nauséabonds de soi-disant lanceurs d'alerte qui chassent à couvert sur Google, sur X ou autre Facebook... Il y a toujours un ou une grossiste en fake news, complotistes d'opposition ou aigri... N'écoutez pas les pourvoyeurs de ragots et les ventilateurs d'angoisses, car le pouvoir dévastateur de la rumeur sur les réseaux est malheureusement une réalité !

Croyez vos yeux ! Croyez ce que vous voyez !

Attention aux arnaques !

La mairie ne mandate pas des entreprises pour diagnostiquer vos charpentes, rechercher de l'amiante ou vendre des matelas !

C'est la bonne saison pour fixer les nichoirs à mésanges charbonnières !

Vous pouvez dès à présent les retirer auprès des Services Techniques Muncipaux à Puits Gérard (au 877 Route du Puits Gérard), le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 15h30.
Des conseils et un guide d'installation vous seront délivrés à cette occasion.
M. Carta, Responsable des Services Techniques, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans la mise en place de ces nichoirs au : 06 19 57 34 47 et 04 42 12 62 39
En vous souhaitant beaucoup de naissances de mésanges charbonnières dans vos jardins...

Petit guide mimétain pour faciliter l'installation de votre nichoir à mésanges charbonnières

Grâce à l'acquisition de ce nichoir, cofinancé par la Commune de Mimet et le Département des Bouches-du-Rhône, vous vous engagez à nos côtés en faveur de la biodiversité et participez activement à la protection de l'environnement !
Vous trouverez, ci-dessous, quelques conseils pratiques pour une utilisation optimale de votre nichoir :

Quand l'installer? Idéalement à l'**automne**, avant la période de nidification (avant fin décembre)

Où l'installer ? Pour le confort et la sécurité de l'oiseau, il est conseillé de l'installer :

- Sur un **arbre ou une façade** ;
- Hors d'atteinte des prédateurs **(à une hauteur de 2 à 4 mètres)** ;
- Dans un endroit **calme** ;
- Dans une zone ni en plein soleil ni à l'ombre complète **(une orientation Est ou Sud-Est convient)** ;
- Avec le trou d'envol **à l'opposé des vents dominants** ;
- De manière légèrement **penché** vers l'avant pour protéger les oiseaux des intempéries.

Comment l'installer ?
Fixé à un tronc d'arbre avec un clou
ou suspendu à une branche par l'anse en le fixant bien

Des milliers d'insectes sont absorbés par les mésanges pour nourrir leur couvée et en majorité des chenilles dévoreuses de feuilles. La mésange charbonnière est la terreur des chenilles.

Quel entretien ?
- Vérifier chaque année son état, idéalement entre septembre et octobre pour éviter de déranger ses locataires ;
- Le nettoyer pour éviter la transmission de maladies et éliminer les potentiels parasites. Pour cela, le nichoir s'ouvre par le toit ou par le plancher, ce qui permet un nettoyage facile (avec par exemple une brosse en métal) ;
- Le vider. N'hésitez pas à vous munir de gants pour vous protéger d'éventuels insectes présents.

Si vous rencontrez des difficultés pour la pose de votre nichoir, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec les Services Techniques Municipaux : M. Joël Carta, Responsable des Services Techniques : 06 19 57 34 47 - 04 42C 12 62 39

"Je vous remercie pour votre implication pour la protection de la nature et la lutte contre les chenilles processionnaires et vous invite à nous faire savoir si votre nichoir a été occupé afin que nous puissions non seulement informer la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office National des Forêts (ONF), mais également dénombrer le nombre de mésanges charbonnières présentes sur le territoire communal".

Bertrand Balansard,
Délégué à l'Environnement

Incivilités - Insalubrité sur la voie publique

Pour un cadre de vie agréable, merci de rentrer vos poubelles :
La chose la plus importante à connaître pour laisser votre poubelle sur le trottoir, c'est le jour (ou les jours) de collecte des déchets afin de sortir votre poubelle la veille au soir ou le matin même.

Ne laissez pas vos poubelles sur le trottoir hors période de ramassage et rentrez-les une fois que le camion est passé. En effet, les poubelles dehors, en plus d'être une nuisance visuelle pour la Commune, attirent les animaux (sangliers, chiens errants...) qui les renversent sur la voie publique et dispersent les ordures.
Mimet compte sur vous !

La propreté c'est l'affaire de tous. Signalez à la Police Municipale les délinquants. L'anonymat sera respecté, mais les sanctions seront appliquées avec fermeté. Nous comptons sur vous !

La Neige vient parfois nous visiter...

Par temps de neige, respectez l'arrêté du Maire et le code de la Route. Equipez vos véhicules et stationnez dans les 16 parkings de la Commune de Mimet !

"Nous demandons à l'ensemble des conducteurs de Mimet de ne pas circuler sur les routes par temps de neige si leur véhicule n'est pas équipé".
Robert Dalmasso,
Comité Feux de Mimet

"Certains imprudents se lancent sans chaîne et sans souci pour les autres"

Chaînes obligatoires

Cette signalisation n'est pas "ridicule". Elle est conforme au Code de la Route en zone de montagne. Lorsque cette signalisation est respectée, les accidents sont évités. La Mairie de Mimet culmine à 500m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron. Et il faut bien comprendre qu'en période d'intempéries neigeuses, **il est nécessaire d'équiper les pneus de son véhicule pour ne pas bloquer la circulation des autres. Il est également important de ne pas empêcher le passage des 4 déneigeurs-saleurs de la Mairie par un stationnement gênant. Ecoutez la Météo !**

Sel de déneigement

Les distributions gratuites de sel de déneigement existent depuis 2002. Cette année, 4,5 tonnes de sel ont été distribuées à Puits Gérard, les 25 et 26 octobre et les 15 et 16 novembre 2024.
Comme d'habitude ces informations ont été diffusées sur le site officiel de la Mairie, sur les panneaux municipaux dans les différents quartiers de la Commune et sur les panneaux lumineux situés à la Tour et au rond-point des Fabres.

Débroussaillement

Afin de protéger les belles collines de Mimet, la Mairie fait procéder régulièrement à des débroussaillements de plusieurs sites et quartiers tels que : Avenue de la Source, les Vignes Basses, les Rigauds, la Rue de Pergine, le chemin de Notre Dame des Anges, le parking du Col Sainte-Anne et le chemin de la Pignatelle.

Avec 1540 hectares d'Espaces Naturels la Mairie a beaucoup de boulot… Mais elle contribue.

La protection de l'environnement est un enjeu d'avenir pour Mimet. C'est un "placement de sécurité" pour les prochaines générations, mais c'est aussi une nécessité esthétique et un besoin de bonne qualité de vie. Avec le Docteur Bertrand Balansard, délégué à l'environnement, l'équipe municipale créé des balades botaniques et préserve la biodiversité de nos forêts et de notre massif.
Le tri sélectif a été fortement développé avec le Pays d'Aix et la Métropole AMP. Les bénévoles du Comité des Feux veillent sur nos richesses écologiques, et l'Etat a créé une zone Natura 2000 qui assure un avenir protecteur au Massif de l'Etoile.
Le projet de PLU a classé en zone naturelle et agricole 89 % de la surface totale de la commune soit1883 hectares.
Toutes ces actions démontrent qu'à Mimet nous avons la Nature au Cœur et nous savons que l'écologie (pas l'écologie politicienne…) est un gage de réussite économique et un gage pour d'avenir pour les prochaines générations.

Débroussaillez, c'est la bonne période !

C'est un réflexe pour votre sécurité et celle des autres . Et n'oubliez pas que si vous n'avez pas débroussaillé, votre assurance ne couvrira pas vos biens en cas d'incendie…

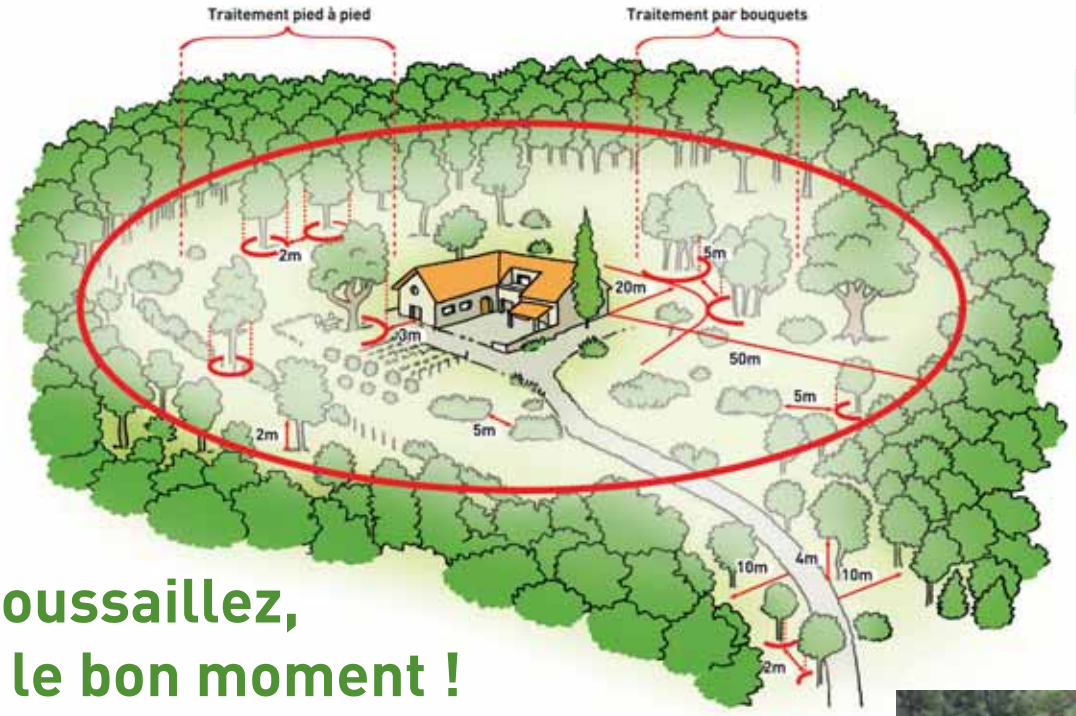

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Débroussaillez, c'est le bon moment !

Nous vous rappelons vos "Obligations Légales de Débroussaillement" (OLD) afin de mettre en sécurité votre maison et protéger vos familles. Cette obligation s'applique à 50 mètres autour de votre habitation : enlever les différentes essences dangereuses et inflammables au sol, élagage des arbres minimum à 2 mètres de hauteur. Les houpiers (tête d'arbre) doivent être espacés d'au moins 2 mètres voire 3 afin d'éviter les feux de cime et la propagation.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter le CCFF *au 06 21 86 62 60* Robert Dalmasso, bénévole vous conseillera.

La loi du 10 juillet 2023 contre les risques incendie renforce les obligations des OLD (obligations légales de débroussaillement) et notamment les articles L331-10 et suivants du Code Forestier.

Nous vous rappelons que l'emploi du feu est interdit toute l'année sauf dans le cadre des OLD. Une déclaration sur papier libre est obligatoire en Mairie.

On parle de Mimet

La Marseillaise

« Un tiers des maires sur le départ »

GEORGES CRISTIANI
(SE)
président de l'union des maires des Bouches-du-Rhône
Mimet

Nous ne refusons pas de participer à l'effort national, nous l'avons prouvé lors des Gilets jaunes, avec les cahiers de doléances. Mais depuis 7 ans, les collectivités ont déjà perdu plus de 70 milliards d'euros ! Et les collectivités des Bouches-du-Rhône sont les plus grosses contributrices des 5 milliards demandés, c'est insensé ! En France, tous les 15 jours, 45 maires démissionnent. Dans les Bouches-du-Rhône, à peu près un tiers des maires ne veulent pas se représenter. Ils en ont marre des normes, des injonctions contradictoires qui viennent d'en haut, surtout quand on nous diminue nos dotations. Nous ne pouvons plus tenir, nous sommes les cœurs battants de la République, et en plus on se fait insulter par le ministre ! Ils disent qu'on va payer davantage les maires, mais ils croient que c'est de l'argent pour nous qu'on veut ? C'est pour la commune, pour les habitants ! En plus ils nous déshonorent ! Quand même, un peu de respect ! »

Recueilli par Y.S.

La Provence.

Aix confidentiels

Depuis Mimet, on parle Europe peut-être plus...

La Provence.

Georges Cristiani : "Le Président décide, l'intendance communale doit suivre..."

Le président des maires des Bouches-du-Rhône, maire de Mimet, a dégoupillé par communiqué son coup de colère : "Les maires, une nouvelle fois, vont devoir assumer les décisions du Président. L'organisation de deux scrutins en urgence, en pleine période touristique s'annonce très problématique. Il a une fois de plus oublié de prendre en considération les maires et les nombreuses charges, financières et organisationnelles, de sa décision. Les salles municipales, réservées de longue

La Provence.

gourmande
ys d'Aix

Sans conformité, pas d'indemnité pour les élus

Depuis 23 ans, l'administration fiscale avait une tolérance sur un nombre d'adjoints. Mais elle vient de rétropédaler, de quoi mettre le maire en colère.

Marsactu

Le trésor public annule les indemnités des élus de Mimet à cause d'adjoints trop nombreux

Organisation des législatives : « très problématique » pour les communes (Georges Cristiani)

Manifestations culturelles annulées et salles des fêtes réquisitionnées

Georges Cristiani, maire de Mimet et président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône (crédit : RL)

Organisation coûteuse pour les communes

La 9e adjointe décide de démissionner Le Trésor public refusant de verser les indemnités dues à l'ensemble du conseil municipal, l'adjointe au quartier des Moulières a envoyé sa démission au préfet.

La Provence.

Le conseil municipal de Mimet fonctionnera à l'avenir avec huit adjoints et non neuf. L'administration a décidé de mettre un terme à une pratique en cours depuis trente ans.

Photo serge guérault

Aurélie Biagini

On parle de Mimet

Vu, lu, entendu,...

MIMET

Musique, théâtre, bal... l'été va être rythmé

La Fête de la musique a lancé deux mois de festivités. Suivez le guide !

L'ensemble Bande originale a ouvert la saison estivale vendredi dernier à l'occasion de la Fête de la musique, au Château Bas.
Un événement qui fait partie d'une longue liste, dans laquelle on retrouve notamment le Festival de théâtre, qui a débuté ce dimanche. Il se poursuit les soirs suivants dans la cour du Château-Bas. Aujourd'hui, à 21 h 30 : soirée vaudeville avec une œuvre d'Eugène Labiche *La cagnotte* par la compagnie la Bigarrure ; jeudi : une comédie de Clément Michel *Une semaine pas plus*, par la compagnie Sophie ; et dimanche : comme le veut la tradition, la soirée de clôture du festival sera placée sous le thème de la Provence avec *Cigalon* par la compagnie Le Funny Musical, une adaptation théâtrale et musicale du film de Marcel Pagnol de 1935. Les réservations se font en ligne sur mimetenfete.com, des

Le Château-Bas. /PHOTO J.DE.

billets sont également vendus sur place avant chaque représentation.
Ensuite, le 5 juillet, deux é... ments viendront anim... commune : le show spéci... nées 80 au Château-Bas, à 21 h 30 (réservations sur mimetenfete.com) ; et le bal des pompiers sur la place de la mairie, de 19 h à 2 h (infos et réservations au 06 62 34 26 21).
D'autres événements sont également à noter, comme le 44e festival de la Roque-d'Anthéron qui donnera deux concerts de jazz les lundi 5 et mardi 6 août dans la cour de Château-Bas, et la soirée cinéma de l'office de tourisme qui ...

J.De.

LaProvence.

Jeux olympiques

Le Péchoux, la même passion, mais pas le même maillot

Les deux frères originaires de Mimet vivent les JO ensemble pour la première fois. Erwann comme sélectionneur du Japon et Hugo comme kiné de la France.

Aix confidentiels

Budget : le président de l'union des maires inquiet pour les collectivités

Georges Cristiani, maire de Mimet et président de l'union des maires des Bouches-du-Rhône, est un édile inquiet et en colère. Alors que le projet de loi de finances 2025 est soumis à une cure d'austérité, les collectivités territoriales ont aussi été mises au pain sec et à l'eau. Cela, Georges Cristiani a bien du mal à l'accepter, et il a écrit aux 8 sénateurs et 16 députés du département pour demander leur soutien lors des débats à venir au parlement. "Le Gouvernement persiste à conduire la France dans une impasse budgétaire, en ponctionnant encore les collectivités territoriales, pourtant moteurs des investissements. Les comptables de Bercy ont choisi une nouvelle fois la facilité en augmentant les prélèvements", regrette le maire de Mimet. Qui parle non pas de 5 milliards d'économies annoncées, mais de 6 milliards pour les collectivités locales, si on ajoute le ... (DGF), la diminution du F... ment de la TVA. Pour les ... maire seraient les contrib... avec plus de 164 millions ... dames et messieurs les ... velles ponctions dégrad... les services à nos popu... nistre des Finances lin... collectivités territoria... blics. "Il est inacceptab... France qui considère... et en leur demandant...

LaProvence.

Un scrutin dans l'urg... un casse-tête pour le...

Comment organiser un scrutin en moins de trois semaines, en pleine saison tou... nombreux agents en congés ? Face à l'obligation d'annuler des événements et p... important, certains maires des Bouches-du-Rhône réclament une aide de l'Éta...

"Le Président décide, l'intendance communale doit suivre...", peste Georges Cristiani. Le maire de Mimet, président des maires des Bouches-du-Rhône, a déboulé hier à la préfecture, accompagné de plusieurs de ses homologues. Saint-Mitre, La Destrousse, Plan de Cuques, Auriol, Sénas : autant de petites communes que la décision soudaine du chef de l'État de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer les électeurs dans un délai inédit met en grande difficulté. *"L'organisation de deux scrutins en urgence et en pleine période touristique, lors des festivals et manifestations festives, pendant les congés de nombreux agents s'annonce très problématique"*, a poliment expliqué Georges Cristiani au préfet de Région Christophe Mirmand, partageant ainsi l'inquiétude de nombreux maires partout en France. L'Association des maires de France (AMF), dès lundi, alertait sur "*la charge importante*" que représentent ces élections pour les communes, "*dont l'exécutif ne semble pas avoir pleinement conscience*".
À Auriol, 13 000 habitants, la maire (DVD) Véronique Miquelly cherche désespérément 80 personnes pour tenir les bureaux de vote, militants, élus, bénévoles, mais aussi des agents municipaux prêts à travailler encore "*deux dimanches d'affilée, 16 heures par jour*", alors que beaucoup étaient déjà volontaires pour les élections européennes. "*Il va falloir que je demande à certains de décaler leurs congés*", soupire l'édile. Annulée aussi la cavalcade de la Sainte-Éloi qui devait se tenir le 7 juin dans les rues d'Auriol, au grand dam des associations qui travaillent depuis des mois sur les décorations du village. Reportés les mariages et les fêtes programmés de longue date dans des salles communales qui seront réquisitionnées pour les élections. À Mimet, c'est le festival de théâtre qui doit trouver en urgence une autre adresse.
Dénonçant le "*mépris de l'État*" qu'ils estiment subir, de nombreux maires réclament une aide financière exceptionnelle. "*Les maires sont les garants de l'exercice démocratique, mais l'État ne leur en donne pas les moyens*", proteste Laurent Simon, le maire LR de Plan-de-Cuques. Dans sa commune de 10 000 habitants, "*un premier tour de législatives se chiffre à 15 000€ quand la dotation de l'État pour l'organisation de ces élections plafonne à 9 000*". Le paiement des agents, en heures supplémentaires et parfois en tarif de nuit, fait facilement grimper la facture, surtout lorsque tout doit être fait dans l'urgence. "*Est-ce les Plan-de-Cuquois qui doivent payer la différence ?*" À La Destrousse, la plus petite commune du département va devoir "*décaler des projets*" pour faire face au surcoût, se désole le maire centriste Michel Lan.

> *Un premier tour c'est 15 000€, quand l'État n'en donne que 9 000.*
> LAURENT SIMON, MAIRE LR DE PLAN-DE-CUQUES

Les maires de Plan-de-Cuques, Auriol, Mimet, La Destrousse et Saint-Mitre sont allés toquer à la porte de la préfecture pour réclamer une aide financière supplémentaire.

La galère des maires des petites villes face au scrutin

Coûts élevés, congés reportés, spectacles annulés... les maires des petites communes font face à une situation pesante. Tour d'horizon non exhaustif des problèmes rencontrés.

Quelle galère ! Voilà qui résume le sentiment des maires des petites communes confrontées à l'organisation de ce double scrutin. Certains manquent de fonctionnaires, d'autres doivent repousser des spectacles voire faire l'impasse sur certaines missions. Quant aux coûts permettant d'assumer ces missions essentielles, ils s'avèrent, pour les élus, conséquents.
Pour Daniel Gagnon, maire de **Cornillon-Confoux** (1 371 habitants), c'est la grogne qui l'emporte. Si la commune ne possède qu'un seul bureau de vote, les effectifs manquent : "*Les deux agents administratifs sont en congés. Ils font très bien leur boulot, je ne vais pas leur annuler leurs congés. Ce sont des agents qui n'ont jamais fait d'élections qui seront là, il va falloir les entraîner*". Autre problème pour l'édile, celui des finances. "*Il faut compter 6000€ pour une élection à deux tours, et l'état nous donne 150€. En plus, on est en rupture d'enveloppes*". La particularité de la commune : "*On a un seul bureau de vote, mais on a deux urnes, quand l'une est pleine, on sort l'autre, c'est très rare*".

Spectacles repoussés

Pour Philippe Grange, maire d'**Alleins** (2 494 habitants) c'est avant tout un souci d'espace : "*Beaucoup de salles sont prises en été par des manifestations. Les spectacles de théâtre ont dû être repoussés en septembre alors que les comédiens s'entraînent toute l'année pour ce spectacle*". Et question mobilisation c'est aussi un casse-tête. "*Il faut 70 personnes pour la totalité des trois bureaux de vote. Tout le conseil municipal est mobilisé*".
"*Un cataclysme*" que cette dissolution de l'Assemblée nationale pour André Bertero maire d'**Aurons** (533 âmes). "*Il a une stratégie qu'on essaye tous de deviner. Il devait penser que tôt ou tard il faudrait le faire et que cet été la France serait ingouvernable*" après le résultat des européennes. Alors concernant les élections, il a choisi de ne rien démonter : "*Le bureau de vote est toujours installé pour les prochaines élections. On a juste laissé sept panneaux pour les affichages*". Et côté personnel, "*il sera mobilisé et pendant ce temps*

AIX-EN-PROVENCE

Georges Cristiani et "le rôle de charnières des communes"

1 min • Ch.V.

Georges Cristiani, maire de Mimet et président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône, est un inlassable défenseur des communes. Et il a tenu à rappeler leur rôle, dans un contexte national des plus incertains depuis le verdict des législatives. "***Dans la situation inflammable actuelle, les communes sont de solides charnières pour la stabilité de la Nation. La nouvelle Assemblée nationale devra les respecter et les conforter***", estime-t-il. Pour le président de l'Union des maires, les communes, "***garantes de la continuité du service public***", ne devront surtout pas être entravées par de nouvelles contraintes, charges abusives ou baisses de dotation. Au contraire, il faudrait un

SUD RADIO

"Je suis fière que Mimet soit à l'honneur dans la Presse".
Corinne Centaro, 1ère adjointe

Notre patrimoine valorisé

En 2001, le siècle venait juste de débuter, l'équipe municipale était nouvellement élue. Nombreux politiciens locaux nous considéraient avec mépris comme un quartier de Gardanne et notre municipalité sans étiquette était sous le coup de menaces idéologiques.

Nous nous en sommes libérés. Mimet est aujourd'hui désendetté, complimenté et reconnu dans toutes les Bouches-du-Rhône et au delà. Le village de Mimet brille de son patrimoine et culmine en tant que plus haut village des Bouches-du-Rhône !

"*De ce village haut perché abrité du Grand Puech qui domine les grandes villes de Marseille et d'Aix, de ces hameaux dispersés et de ces deux cités minières des Fabres et des Moulières où les maisons sont bien rangées, nos enfants ravivent l'optimisme*". Pour eux, nous devons protéger le patrimoine. Aussi, depuis 2003 l'équipe municipale a lancé un programme d'acquisitions de fonciers pour combattre les appétits des promoteurs immobiliers... la Commune est fière d'avoir acquis pour les générations futures 43 hectares dont 22 bâtiments pour un montant de 3 297 112 €, en 23 ans.

A la Mairie nous n'avons pas procédé à des renoncements de revenus comme les gouvernements Français (comme la vente des autoroutes françaises ou la cession d'Alstom...). En 2003, selon ces mêmes logiques d'abandon, le gouvernement a stoppé brutalement l'outil industriel Minier à Puits Gérard.

Pendant que le syndicat CGT manifestait au slogan "La Mine Vivra", la nouvelle municipalité de Mimet élue en 2001 n'a pas succombé aux promesses des grands politiques de droite ou de gauche, et a racheté les bâtiments de la Mine de la friche industrielle en 2006.

"L'achat de nos bâtiments de la Mine sera fructueux et le travail de rénovation ne nous fait pas peur" disaient les adjoints, anciens mineurs, Lordine Bélarbi et Bernard Montagna... Et aujourd'hui (pendant que le Doliprane s'exporte) l'équipe municipale d'Intérêt Communal fait fructifier son investissement financier avec la construction d'un pôle médical, avec une pharmacie, avec des cabinets médicaux et paramédicaux rémunérateurs de loyers, mais aussi des locaux sociaux équipés pour la Police Municipale et plus récemment la construction

d'une troisième crèche. A Mimet, il est incontestable que les démarches sont très différentes de celles de l'Etat pour la gestion de l'argent public... car l'argent municipal dépensé en 2006 a eu un impact direct sur le porte-monnaie des familles de Mimet : les impôts communaux n'ont pas augmenté et n'augmentent pas ! Ce constat est révélateur d'un usage sincère et minutieux de l'argent public corrélé à un souci permanent de bonne gestion financière de la Mairie de Mimet.

Notre Géant couché

"***Né à Mimet, enfant de la colline, mineur, je veux protéger nos hameaux et nos patrimoines. Récemment encore, nous avons acheté la terre du Manjaïre* sous le Géant qui appartenait à l'Hôpital St Joseph de Marseille. Ce terrain de près de 5 hectares sera bientôt aménagé en parcours culturel qui mettra en valeur notre patrimoine, comme nous l'avons fait pour la Glaciaire du XVIIIème siècle du Passagat***".

Claude Aurori, Délégué au Patrimoine.

*La grotte du Manjaïre a été la sépulture des Celtes-Ligures qui ont vécu dans l'Oppidum de la Teste de l'Ost

Les premiers santons de Provence

Notre charmante petite Eglise de la Transfigutation a 1000 ans, *"accrochée au rocher avec lequel elle se confond"* elle abrite les tout premiers santons de Provence. *"Si vous passez sa porte en noyer du XIXème siècle, vous serez étonné, en pénétrant sous ses voûtes, de la simplicité de l'architecture, et surpris par l'atmosphère qui imprègne ses murs"*. Puis, dans la nef de la Vierge Marie vous découvrirez, non loin de la "Piéta" en olivier du XVIème, une autre richesse extraordinaire méconnue : deux santons de bois sculptés en 1644 par Laloissier pour l'ermitage des Oratoriens à ND des Anges.

Ce précesseur de nos illustres sculpteurs Puget et César a sacralisé la tradition de l'art populaire de "faire la Crèche à Noël". Cette tradition est donc née en Provence, à Mimet, au XVIIème siècle...! Des copies de ces deux santons sont présentées depuis 2012 à l'entrée du Village dans la grotte naturelle, sous les deux logements sociaux municipaux, pour que la mémoire de cette belle tradition provençale soit toujours vivace.

Ces 2 premiers santons de Provence prouvent que *"C'est encore à Mimet que l'on peut mettre l'exceptionnel dans la vie quotidienne"*.

De bonnes conditions pour mieux travailler à Mimet

Pose des illuminations de Noël par les agents des Services Techniques Municipaux

L'IGF (Inspection Générale des Finances) et l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) indiquent qu'entre 2014 et 2022 en France, l'absentéisme (pour raison de santé) au sein de la fonction publique est passé en moyenne de 8,3 jours par agent à 14,5 jours. Le tableau ci-dessous est révélateur du sérieux des agents communaux de Mimet :

Nombre de jours absentéisme par agent et par an

Ville de Marseille :	47
Ville de Toulon :	46
Ville de Bordeaux :	44
Ville de Paris :	40
Fonction Publique Hospitalière :	18
Fonction Publique Territoriale :	17
Fonction Publique d'Etat :	11
Ville de Mimet :	8

Ces chiffres révèlent l'engagement des agents des services municipaux de la Mairie de Mimet.

Ils méritent nos félicitations !

Il est tout de même utile de préciser que l'absentéisme pour vraies raisons de santé est tout à fait normal dans des métiers à risques. Par contre, il n'est pas concevable que des certificats médicaux de complaisance puissent être délivrés sans contôle.

Création de parkings supplémentaires

travaux

Salle des Festivités

Agrandissement du parking de la Salle des Festivités à Château-Bas, ce qui porte le nombre de places à 74.

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

2 parkings ont été créés pour les 2 nouvelles micro-crèches

"Les travaux de création de parkings ou des actions quotidiennes d'entretien de la voirie ou des bâtiments communaux (anciens bâtiments de la Mine, écoles, salles associatives, gymnase,...) ont besoin d'une attention journalière. Les agents des Services Techniques et les agents du Service Travaux assurent ce travail avec sérieux, mais il est de mon devoir de vérifier la bonne utilisation de l'argent public. Aussi, c'est dans le travail de recherche des meilleurs prix et dans la surveillance constante des travaux des entreprises que la Mairie de Mimet, travaille depuis 23 ans pour la Commune avec rigueur et sans gaspillage d'argent".

Lordine Bélarbi, adjoint aux travaux

Route Puits Gérard

En vue de l'agrandissement du Pôle Médical de Puits Gérard, un parking végétalisé a été créé.

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Nouveau parking

Afin de libérer des places sur la Place du Village, une aire de stationnement réservée aux agents de la Mairie a été créée.

L'église a retrouvé ses lumières

Remise du fil lumineux de l'Eglise
Le fil lumineux qui entoure l'église avait été dégradé lors des violents orages de 2023. Il a été changé à l'aide d'une très grande nacelle.

"Les aménagements de la rue de Pergine, le projet de rond-point du Poteau ou les créations de parkings sont des investissements structurants pour l'avenir de Mimet. Depuis que j'ai l'honneur de travailler dans le seul but de l'intérêt communal de Mimet, j'ai la conviction que la commune est sur la bonne voie, celle des investissements utiles pour l'avenir et sans gaspillage d'argent public".

Jean Jacques Noizat,
Délégué aux Grands Travaux

Les travaux ne s'arrêtent jamais à Mimet !

Mur de la maison Révelli aux Moulières

Le mur de la "Maison Révelli" aux Moulières avait été endommagé. Il est maintenant réparé.
"Lorsque j'étais jeune fille aux Moulières, je rencontrais souvent la Famille Révelli qui vivait dans cette maison de la Mine dont les piliers du portail étaient surmontés de 2 ballons de foot que le père Révelli avait moulés. Les Frères Revelli sont devenus de célèbres footballeurs et nous avons voulu transformer cette maison en 2 logements sociaux construits en rez-de-chaussée en 2018, dont un a été attribué à un enfant de la famille".

Evelyne Gooddin-Mounier,
Déléguée aux Moulières

Enfin !

Après 8 ans de procédures judiciaires, le local loué à l'entreprise DDI a pu enfin être récupéré et détruit. L'entreprise, pourtant condamnée, ne s'acquitera jamais des dettes contractées auprès de la Mairie, mais ainsi va la vie de certains contrevenants peu scrupuleux...
Le Pôle Médical de la Tour sera bientôt agrandi.

Travaux au Chemin des Fabres

C'était avant : le dernier virage étroit et sans trottoir au Chemin des Fabres

"Depuis notre arrivée à la Mairie, nous avons totalement reconstruit le Chemin des Fabres. Souvenez-vous, il était essentiellement en terre battue, sans trottoir et tellement étroit qu'il en était très dangereux. Après 20 années de travaux nous avons pu enfin offrir une voie sécurisée, aux piétons et aux automobilistes".

Lordine Bélarbi, adjoint aux travaux.

Encore plus de sécurité au chemin des Fabres !

Il aura fallu plus de 14 années de procédures pour enfin pouvoir sécuriser la totalité du Chemin des Fabres. Les travaux du chemin avaient débuté en 2003 par un premier élargissement. Après maintes discussions infructueuses avec les propriétaires, la municipalité a été contrainte d'entamer 2 procédures d'Utilité Publique. La Mairie a acheté 254m² de ce terrain privé au prix de 40 000€ pour pouvoir sécuriser la totalité du Chemin des Fabres. Enfin !

"Je vis aux Fabres et je travaille au Conseil Municipal depuis 2014. J'ai toujours espéré et voulu que le chemin des Fabres soit sécurisé. Aujourd'hui, je sais qu'après de nombreuses années de discussions avec les propriétaires du terrain, le dernier virage dangereux a enfin été élargi !"

Cédric Riedel, Conseiller municipal.

C'est aujourd'hui, un chemin busé, un trottoir et un virage sécurisés

Local à ordures ménagères au Quartier des Jéromes

Le local poubelle avait été endommagé par un camion. Pour éviter des lourdeurs administratives, la Mairie a procédé elle-même à sa remise en état.

Entrée du Cimetière de La Tour

Au cimetière de la Tour, en respectant les sépultures, des travaux d'embellissement ont été effectués dans l'espace commun réservés aux personnes sans concession.

Les escaliers ont été sécurisés par des mains courantes et le grillage remplacé par des panneaux rigides de couleur gris anthracite.

La nouvelle Fontaine des 4 canons de Château-Bas

A Château-Bas, les siècles s'enchaînent en patrimoine de pierres et en richesses botaniques sur 4,5 hectares de parc floral. Aux platanes centenaires et aux 3 fontaines historiques construites entre le XVIIème et le XVIIIème siècle et alimentées par l'eau de la source de "La Source", vient de se rajouter au XXIème siècle cette nouvelle fontaine monumentale dite "Fontaine des 4 canons".

La Fontaine des 4 canons

"*La majestueuse fontaine des 4 canons de Château-Bas a été dessinée par M. le Maire. La façade qui la met en valeur est en cours de finitions. C'est cette façade Est de la salle des Festivités qui prouve, s'il en est encore besoin, que l'achat de ce magnifique domaine en 2013 est encore un exemple d'investissement d'avenir réussi par la Mairie de Mimet. Aujourd'hui ce grand domaine communal est riche de souvenirs et d'avenir*".

Francis Lopez, Délégué au Domaine de Château Bas.

"L'eau façonne le calcaire de Provence comme la Terre de Mimet sculpte l'âme des Hommes"

La facade Est sera totalement terminée au printemps 2025 dans le respect du patrimoine

Cette magnifique entrée a été conçue par Lordine Bélarbi, Adjoint au Travaux

La Salle des Festivités ouverte en 2023 et la Grande Salle ouverte 10 ans plus tôt constituent des aménagements d'avenir qui offrent au Domaine de Château-Bas de belles possibilités pour les animations, mais aussi des rémunérations locatives pour de futurs événements festifs et privés. Ces investissements d'avenir ont débuté par la réfection totale de la toiture de la bâtisse du XVIIIème , les aménagements des parkings en 2020, les créations des escaliers et des cheminements PMR en 2022. Bien que les normes ERP (Etablissement Recevant du Public) ne soient pas encore délivrées pour un accès total au Parc floral, les salles du Domaine sont utilisées pour de multiples manifestations culturelles et sportives (Fête des 3 écoles, Téléthon, Marché de Noël, Festival de Théâtre, Festival International de Piano, entrainement de basket et de hand ball, concours de boules, etc)

"En mars 2001, en avril 2008, en mars 2014 et en Avril 2020, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l'information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après de très courts extraits des conseils municipaux. Ils sont disponibles en totalité sur le site Internet de la Mairie : www.mimet.fr. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet". Le Maire de Mimet.

Résumé des points clés des Conseils

Le 14 février 2024

- Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Demandes de subvention au Conseil Régional et à l'Etat
- Sécurité du Chemin des Fabres

Subventions aux Associations

Corinne Centaro propose :
Aix Athlé Provence: 2 500 € ;
Notre Dame des Anges : 443 € ;
Secours catholique : 481 € ;
Croix-Rouge Française: 500 € ;
Comité Communal Feu de Forêt : 7 000 €.
Unanimité

Participation financière pour les classes de découverte

➔ École Communale Maternelle de La Tour

Patricia Ferrand propose de :
- financer intégralement la classe de découverte équitation de la Maternelle de 1 500 € pour les deux journées. **Unanimité**
- d'allouer une aide financière de 4 000 € pour la classe verte pour les CM2 de l'École Communale Élémentaire de la Tour. **Unanimité**
- d'allouer une aide financière de 4 000 € pour la classe verte pour les CM2 de l'École Communale Élémentaire des Moulières. **Unanimité**

Signature d'une Convention avec le bailleur social Unicil

Gilles Federighi explique que la loi ELAN doit être respectée par une convention avec UNICIL pour octroyer un taux de réservation de 100 % à la Commune pour 2 logements Rue de Pergine (sur la Crèche). **Unanimité**

Demandes de subventions au Conseil Départemental pour des acquisitions foncières et immobilières

➔ Acquisition pour créer un logement social

Gilles Federighi explique qu'avec le soutien du Conseil Départemental (63 000 €), nous pourrions acquérir la parcelle cadastrée Section AW105 (pour 105 000 €) d'une superficie d'environ 400 m², qui permettra de réaliser un logement social supplémentaire, créer un parking écologique et un accès à un second logement social en cours d'acquisition par l'EPF. **Unanimité**

➔ Acquisition pour réserve foncière

Gilles Federighi propose de réaliser des réserves foncières avec l'aide du Conseil Départemental (15 000 €) en préemptant un terrain non bâti situé Rue de Pergine, cadastré section BC n°122, d'une superficie de 1003 m², au prix de 28 000 €. **Unanimité**

Demandes de subventions au Conseil Départemental pour des Travaux de proximité

➔ Rénovation du sol des parties communes de l'Ecole Maternelle de la Tour

Muriel Sassi fait part du mauvais état du sol de la Maternelle de la Tour.
Dans un souci constant d'offrir le meilleur cadre possible aux enfants, la Commune envisage de procéder à la rénovation du sol pour un montant total de l'opération de 86 999 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention de 59 500 € HT. **Unanimité**

➔ Rénovation des réfectoires des 3 Ecoles Communales

Jean-Jacques Noizat explique que les 2 réfectoires desservant les 3 écoles doivent faire l'objet d'une rénovation pour 93 623,80 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention de 59 500 € HT. **Unanimité**

➔ Remise en état du réfectoire du Domaine de Fontbelle

Corinne Centaro indique que le réfectoire du Domaine de Fontbelle doit faire l'objet d'une remise en état pour un montant de 86 183 € HT. Elle propose de demander au Conseil Départemental une subvention de 59 500 € HT. **Unanimité**

➔ Création d'un terrain de tennis-ballon

Eric Claudet souligne la volonté de la Commune d'encourager la pratique sportive. Forte de 20 clubs et associations dédiés au sport, Mimet, avec l'aide du Conseil Départemental, souhaite poursuivre sa politique sportive en créant un terrain de tennis-ballon ou"futnet" pour les jeunes Mimétains, pour 75 550 € HT. Le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 52 885 € HT. **Unanimité**

➔ Aménagement d'une aire de remise en forme connectée multigénérationnelle

Eric Claudet poursuit et propose la création d'une aire de remise en forme connectée multi générationnelle qui consisterait en un lieu d'entraînement dédié à tous publics et tous âges, au Centre Village, avec une gamme d'équipements haute technologie avec des programmes d'entraînements et des conseils adaptés à chaque individu en fonction de sa condition physique et de ses besoins. Le montant total est de 42 835 € HT. Le Conseil Départemental pourrait accorder 29 984 € HT. **Unanimité**

➔ Rénovation d'un bâtiment communal

Corinne Centaro précise que la "Maison Communale et des Associations d'animations culturelles" située Rue Saint-Sébastien et utilisée quotidiennement par les associations d'animations culturelles, les élus municipaux afin, notamment de réaliser des réunions de travail, nécessite des travaux de rénovation, pour un montant de 85 405 € HT. Une subvention est demandée à hauteur de 59 500 € HT. **Unanimité**

➔ Rénovation des volets de l'ancien Domaine de Château-Bas

Francis Lopez indique que les volets du Château-Bas sont en mauvais état. Il est urgent de procéder à leur rénovation. Afin de poursuivre la valorisation de ce patrimoine prestigieux, la Commune envisage, avec le soutien du Département, à hauteur de 38 124 € HT, d'effectuer ces travaux pour 54 463 € HT. **Unanimité**

➔ Travaux de clôture du Cimetière Communal de la Tour

Gilbert Chiri explique que malgré les récurrentes actions de régulation des sangliers, Mimet est impacté par les problèmes causés par leur prolifération. La Commune porte une attention particulière à la mémoire des défunts. Aussi, pour éviter des intrusions de sangliers, il faut envisager des travaux de clôture pour 91 250 € HT, avec le soutien du Conseil Départemental, pour 59 500 € HT. **Unanimité**

➔ Rénovation de la toiture de l'Ecole Communale Elémentaire

Lordine Belarbi rappelle que grâce au soutien du Conseil Départemental, la rénovation de la toiture de l'Ecole Communale Maternelle de la Tour a été réalisée, mais il faut procéder à la rénovation de la toiture de l'Ecole Communale Elémentaire qui dispose d'une toiture en très mauvais état, pour un montant de 87 122 € HT, avec le soutien du Conseil Départemental pour 59 500 € HT. **Unanimité**

Demandes de subventions de transition énergétique, au Conseil Départemental

Bertrand Balansard, propose de respecter l'environnement pour de meilleures performances, la mise place de Pompes à Chaleur :

➔ à la Maternelle

pour 92 210 € HT, avec le soutien du Département de 55 326 € HT. **Unanimité**

➔ à l'Ecole de la Tour

pour 109 630,50 € HT, avec le soutien du Département de 65 778 € HT. **Unanimité**

➔ au Domaine de Fontbelle

pour 75 048,60 € HT, avec le soutien du Département de 45 029 € HT. **Unanimité**

Création d'un espace coworking à la Ferme de la Tour

Madame Monique Michel Kaczmarek propose de créer un lieu dédié à l'activité artistique et culturelle, mais aussi un lieu de partage d'expérience et de coworking avec un espace pour les seniors. Cet espace sera un lieu de rencontre pour les professionnels qui organisent régulièrement des ateliers et des formations, mais également un lieu intergénérationnel avec la réalisation d'ateliers pour les seniors. Le montant total s'élève à 102 250 € HT.
Avec un soutien du Conseil Départemental à 61 350 € HT. **Unanimité**

Demandes de subventions au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la Provence verte

→ Aménagement d'une aire de stationnement végétalisée au Centre Village

Jean Jacques Noizat souhaite procéder à l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée et végétalisée sur les parcelles BE n°138, BE n°141 et BE n° 144. Ce parc de stationnement permettra, non seulement, d'augmenter l'offre de stationnement, mais également de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement. Le montant de l'opération s'élève à 188 000 € HT. Avec un soutien du Département à 131 600 €. **Unanimité**

→ Construction d'une pergola à la crèche de la Tour contre les îlots de chaleur

Muriel Sassi rappelle combien le bien-être des jeunes enfants est un enjeu crucial pour la Commune. Aussi, dans un contexte de récurrence des vagues de chaleur, il est indispensable de favoriser l'effet ombrage dans les cours en créant des îlots de fraicheur par l'installation d'une pergola bioclimatique, pour un montant de 67 105,29 € HT. Avec le soutien du Département à 46 974 €. **Unanimité**

Rénovation des insignes sur les façades de Château-Bas

Claude Aurori indique que la Ville a acquis le prestigieux Domaine de Château-Bas en 2013. Un blason et des insignes en mauvais état sont présents sur les façades du Château et nécessitent leur rénovation pour 9 100 € HT. Avec le soutien du Conseil pour 4 550 € HT.
Georges Cristiani : "*je tiens à vous rappeler que l'achat du Domaine de Château-Bas auprès de la CPA a été rendu possible grâce à un prêt à taux zéro, ce qui serait impensable aujourd'hui…*". **Unanimité**

Demandes de subventions au Conseil Départemental des BdRh pour des Travaux de Sécurité routière

→ Sécurisation du Chemin des Farigoules

Bernard Montagna : bien que depuis 2001 la Commune aménage et sécurise les voiries, certaines parties, nécessitent encore la mise en place d'aménagements sécuritaires. C'est le cas de la voirie du Chemin des Farigoules qui exige des travaux de sécurisation pour 81 600 € HT. Et un soutien du Département à 60 000 € HT. **Unanimité**

→ Mise en sécurité de la voirie du Chemin des Fabres

Francis Molina poursuit en indiquant que la voirie du Chemin des Fabres nécessite d'être sécurisée, pour 79 493,30 € HT. Avec le soutien du Département pour 60 000 € HT. **Unanimité**

Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) aux Fabres

La création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle permettra de répondre localement et départementalement aux problématiques de santé publique et d'aménagement du territoire. Le coût total des travaux est estimé à 2 912 000 € HT. Il est demandé au Département des Bouches-du-Rhône, une subvention à hauteur de 360 000 € HT. **Unanimité**

Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la Provence rurale Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle au sein du Pôle communal de proximité

Georges Cristiani poursuit et insiste sur la volonté de Mimet d'œuvrer en faveur de la santé notamment avec la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour un montant 2 912 000 € HT. Il est donc demandé au Département, cette fois dans le cadre de l'Aide à la Provence rurale, une subvention à hauteur de 478 400 €. **Unanimité**

Etudes pour la réparation de fuites d'eau dans les bâtiments communaux

Les gaspillages d'eau potable sont inconcevables ; Bernard Montagna explique que les économies d'eau s'inscrivent dans la démarche PACTE (Programme d'Accélération pour la Transition Écologique). Des factures d'eau anormalement élevées à Mimet, notamment au Pool House des Tennis exigent des études à hauteur de 22 630 € HT. avec le soutien du Département pour 18 104 € HT. **Unanimité**

Demande de subvention à la Région Sud "Nos Communes d'abord" pour la création de 3 logements sociaux au Centre Village

Gilles Federighi rappelle que la Commune dispose de 147 logements locatifs sociaux, mais doit en construire 357. La Commune a préempté récemment 2 logements anciens au Centre Village pour réaliser 3 logements sociaux pour 643 460 € HT, avec le Conseil Régional pour 200 000 €. **Unanimité**

Demandes de subventions à l'État dans le cadre du Fonds vert

→ Pompes à chaleur dans les bâtiments scolaires de la Tour et Domaine de Fontbelle)

Bertrand Balansard rappelle la volonté de la Commune de remplacer les systèmes de chauffage vétustes et énergivores par des pompes à chaleur destinées à améliorer la performance énergétique et ainsi réaliser des économies d'énergie. Le montant total de l'opération s'élève à 276 889,10 € HT. Il est demandé à l'Etat une subvention de 221 511 €. **Unanimité**

→ Axe 2 Renaturation des villes et des villages :

Végétalisation du Centre ancien avec l'augmentation des événements naturels néfastes, la résilience climatique est un enjeu majeur afin d'anticiper et d'affronter les phénomènes climatiques extrêmes
Bertrand Balansard poursuit en rappelant que la Commune préserve son patrimoine naturel, et favorise la biodiversité. La Commune envisage donc des travaux qui s'élèvent à 152 000 € HT. avec l'aide de l'Etat à 121 600 € HT.
Unanimité

Avis sur la Carrière de la Malespine exploitée par Durance Granulats

Renouvellement de l'exploitation et l'extension de la carrière de la Malespine à Gardanne exploitée par Durance Granulats.
17 pour et 9 abstentions

Commune de Mimet – Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

→ Adoption de la charte départementale de protection du martinet noir

Georges Cristiani souligne la volonté de Mimet dans la protection de son environnement et donc de répondre favorablement à la proposition du Conseil Départemental de se joindre à son action en faveur du martinet noir. **Unanimité**

.**Communication de M le Maire**

Décision du Tribunal Administratif de Marseille du 7 février 2024 qui rejette la requête de Madame et Monsieur Sage. Leur camping-car ne pourra plus être garé sur la place de la Mairie.

Mme Véronique et M. Bernard Sage ont demandé au Tribunal d'annuler la décision du 14 juin 2021 par laquelle le Maire de la Commune de Mimet leur a demandé de ne plus stationner leur véhicule sur la place du village, devant leur domicile mais de garer leur camping-car dans l'un des parkings de la Commune prévu à cet effet. Par une décision du 7 février 2024, la requête de Mme et M. Sage est rejetée par le Tribunal Administratif . Les conclusions à fin d'annulation présentées par Mme et M. Sage ne sont pas recevables.

Collecte des Encombrants Ménagers en 2024

Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2024, la collecte des encombrants ménagers est assurée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, tous les vendredis. La Mairie n'a plus le droit de collecter les encombrants au domicile des Mimétains. Je déplore et subis cette loi de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence votée en 2014, et cela malgré de nombreuses protestations et mobilisations des Maires contre cette loi inadaptée à notre quotidien. Il appartient désormais aux Mimétains de contacter le service des déchets qui dépend uniquement de la Métropole au 0800 949 408, pour prendre rendez-vous ou pour toute réclamation (débordements des colonnes, problèmes de conteneurs, etc…).

Le 10 juin 2024

- **Plan de prévention des Risques Miniers**
- **Adjoint Spécial aux cités minières des Fabres et des Moulières**

Conventionnement avec l'Etat pour 2 logements au 45 Rue de l'Eglise, Délibération d'urgence suite au Conseil Municipal du 15 mai 2024

G. Federighi explique : la Commune a décidé de préempter une maison de village située 45 Rue de l'Eglise au Village, au prix de 156 000 € HT, pour y aménager 2 logements locatifs sociaux. **Unanimité**

Plan de Prévention des Risques Miniers

G. Cristiani rappelle que par un arrêté préfectoral du 14 octobre 2020, M. le Préfet a prescrit l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers sur le territoire de Mimet. La Commune conteste l'application de ce Plan de Prévention des Risques Miniers depuis le début de la procédure, Le juge des référés a précisé : "[…] *Toutefois, en l'état de l'instruction, compte tenu notamment de l'imprécision des cartes fournies par le préfet qui ne permettent pas de localiser exactement la situation de la parcelle en litige, du caractère relativement mesuré de l'extension projetée au regard de l'habitation existante, et de l'absence de prise en compte de prescriptions susceptibles d'assortir le permis de construire alors que le projet est présumé être situé dans une zone d'affaissement dont le risque est limité à une "*faible intensité*", les moyens exposés ne sont pas de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité du permis en cause.* […]".

Par un courrier du 24 mai 2024, transmis le même jour au TA de Marseille, la Préfecture a décidé de se désister de la procédure en cours contre la Commune de Mimet. Le jugement prononcé par le juge des référés ainsi que le désistement de l'Etat remettent en cause l'application du Plan de Prévention des Risques Miniers en cours d'élaboration par les services de l'Etat. Les arguments motivés du juge des référés sont similaires à ceux apportés par la Commune lors des échanges avec les services de l'Etat, qui avaient pourtant toujours été écartés. Il convient donc que la Commune saisisse par courrier M. le Préfet, pour que le zonage et le règlement du Plan de Prévention des Risques Miniers soient corrigés en tenant compte du jugement du juge des référés du Tribunal du 11 avril 2024. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à saisir par courrier M. le Préfet, pour que le Plan de Prévention des Risques Miniers soit corrigé en tenant compte du jugement du juge des référés du Tribunal Administratif de Marseille du 11 avril 2024.

G. Cristiani : "*Cet avis défavorable est mérité car nous sommes cohérents à Mimet, pas comme l'Etat qui nous impose des interdictions pour construire, mais nous oblige en même temps à réaliser des logements sociaux*".

Unanimité

Indemnités des élus

Après la lettre d'observations de Mme la Sous-Préfète d'Arles, du 13 mai, reçue en Mairie le 21 mai, qui déclarait illégale une disposition d'indemnités des élus depuis 28 ans, le conseil décide donc de diminuer le montant mensuel de l'indemnité du maire de 120,30 €, de diminuer le montant des adjoints à 56,38 € et de diminuer celui des conseillers municipaux de 10,14 € ; Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire de la Commune à 9 495,35 € brute mensuelle pour 27 élus, soit 351 € par élu.

G. Cristiani, explique que "*la possibilité de créer un Adjoint spécial aux Moulières figure dans le code des Collectivités territoriales. Ainsi l'Adjoint spécial de Mimet a été crée par la Municipalité Mahieux en 1996, reconduit en 1998 par la municipalité Chauvière, puis poursuivi en 2001 pour Monsieur Jean-Marie Busca et depuis en vigueur, soit de façon ininterrompue depuis 28 ans sans qu'il n'ait jamais été remis en cause par le Préfet. Le Trésor public n'avait jamais émis une remarque avant l'arrivée du nouveau trésorier suite à la réorganisation des trésoreries. Ce dernier a subitement bloqué le mois de juin dernier, le versement des indemnités des élus mais également le versement des salaires des fonctionnaires… Afin que les fonctionnaires puissent être payés, nous devons désormais procéder à l'envoi à la Trésorerie de deux mandats différents. Cette situation est incompréhensible surtout pendant la préparation en urgence des élections décidées par le Président.*

Afin de respecter l'enveloppe globale et de prouver notre bonne foi ; je vous propose de diminuer l'enveloppe globale indemnitaire de la Commune de Mimet de 10 000 € à 9 495 €. Chaque élu verra son indemnité diminuer : une diminution mensuelle d'environ 10 € pour chaque Conseiller Municipal, environ 50 € pour chaque Adjoint et environ 120 € pour moi-même.

Le second point est beaucoup plus grave car selon la loi, il est impossible d'indemniser cette Adjointe spéciale des Moulières. C'est une véritable situation de blocage contre laquelle nous ne pouvons rien faire car les textes sont contre nous, la Commune est en tort depuis 28 années. Mais le préfet n'a jamais rien dit… Aujourd'hui c'est une mesquinerie de l'Etat pour 550 € d'indemnité versés à Patricia Ferrand qui ne compte pas son temps pour travailler pour la commune. C'est vraiment scandaleux ! La solidarité n'est pas un mot vain à Mimet, aussi êtes-vous prêts à ne pas être indemnisés, peut-être un mois, deux mois, une année, voire plus ? Nous ne savons pas combien de temps peut durer l'éventuel "blocage" de la Trésorerie. La parole est à vous".

Tous les élus se sont exprimés solidairement en renonçant définitivement à leurs indemnités du mois de juin 2024. **Unanimité**

Communications de M. le Maire

Subventions du Conseil Départemental :

Le Conseil Départemental a accordé le 17 mai 2024, 6 subventions pour un montant total de 316 944 € HT.

- remplacement de l'ancienne chaudière gaz par une pompe à chaleur à l'école élémentaire du groupe scolaire Quartier la Tour : 54 815 € HT (total de l'opération : 109 630 € HT) ;
- remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur à Fontbelle Subvention : 37 524 € HT (total de l'opération : 75 048 € HT) ;
- remplacement de l'ancienne chaudière gaz par une pompe à chaleur à l'école maternelle de la Tour : Subvention : 46 105 € HT (total de l'opération : 92 210 € HT).

dans le cadre des Travaux de proximité :

- rénovation des réfectoires des écoles maternelle et élémentaire de la Tour et de l'école élémentaire des Moulières Subvention : 59 500 € HT (total de l'opération : 93624 € HT) ;
- remise en état du réfectoire du domaine de Fontbelle pour l'accueil du périscolaire Subvention : 59 500 € HT (total de l'opération : 86 183 € HT) ;
- réfection de la clôture et remise en état du Cimetière de la Tour Subvention : 59 500 € HT (total de l'opération : 91 250 € HT).

Je tiens à remercier, une nouvelle fois, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que sa présidente Madame Martine Vassal pour son indéfectible soutien.

Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole du 18 avril 2024, a accordé une subvention de 102 725 € HT pour la "Rénovation de la cage des mineurs de Puits Gérard aux Cités Minières des Fabres et des Moulières" (total de l'opération : 205 450 €).

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du 10 juin 2024 à 20h05.

.

Le 5 juillet 2024

- **Démission forcée de l'Adjointe spéciale aux Cités Minières des Fabres et des Moulières, alors que ce poste d'adjoint existe depuis 28 ans**

Indemnités des élus - Ordre de Monsieur le Comptable public d'Aix-en-Provence

G. Cristiani rappelle qu'un poste d'Adjoint spécial des Moulières existe depuis le 12 juillet 1996 au sein du Conseil Municipal. Il a été créé sous la mandature de Claude Mahieux ; le contrôle de légalité a accepté cette disposition.

Le 30 mars 1998, Jean-Paul Chauvière, maire, a reconduit le poste d'adjoint spécial quartiers ouest. Le contrôle de légalité a, à nouveau, accepté cette disposition. Ce poste d'Adjoint spécial a été reconduit une nouvelle fois en 2001 et est ainsi pourvu depuis 28 ans de façon ininterrompue. Le contrôle de légalité a réitéré son acceptation quant à cette disposition.

Ainsi, depuis 2001, le Conseil Municipal est composé de :
- 9 adjoints,
- 17 conseillers municipaux

et 1 maire.

info
n° 178

En date du 13 mai 2024, une lettre d'observations de Madame la Sous-Préfète d'Arles, reçue en Mairie le 21 mai 2024, demande l'abrogation de la délibération n°2020/52 du 3 juin 2020 relative aux indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal. Ladite délibération n°2020/52 du 3 juin 2020 serait illégale en ce qu'elle autorise le versement d'indemnités de fonction aux élus de la Commune au-delà du montant total de l'enveloppe globale autorisée et qu'elle octroie à l'Adjointe spéciale des Moulières des indemnités qu'elle ne peut recevoir. Monsieur le nouveau Comptable d'Aix-en-Provence a refusé de payer les indemnités du mois de juin 2024 de tous les élus de Mimet au motif que l'Adjointe spéciale du hameau des Moulières ne peut prétendre à indemnisation. Monsieur le Comptable a indiqué que ces indemnités étaient définitivement perdues bien qu'elles soient entièrement prélevées sur le budget communal. En termes plus explicites, Monsieur le Comptable public exige que l'Adjointe spéciale du hameau des Moulières soit bénévole, niant ainsi son travail effectif et son engagement au profit des habitants des Moulières. A défaut d'application des directives de Monsieur le Comptable public du Service de gestion Comptable d'Aix-en-Provence, l'ensemble des indemnités des élus ne seront plus payées ni rattrapées.

G. Cristiani, Maire tient à faire part au Conseil Municipal lecture intégrale du courrier de démission de Madame Patricia Ferrand :

"*Monsieur le Maire,*

J'ai l'honneur de vous présenter ma démission des fonctions d'Adjointe du Conseil Municipal de la Ville de Mimet. J'ai été élue Conseillère Municipale de la population de Mimet, le 23 mars 2014,

J'ai été élue Adjointe par le Conseil Municipal de Mimet, le 29 mars 2014.

Aujourd'hui, je suis contrainte de démissionner de mes fonctions à cause d'une pression bureaucratique insupportable des services de l'Etat qui prive d'indemnités l'ensemble du Conseil Municipal, dans une période extrême où la Nation a besoin de toutes nos forces municipales républicaines pour appliquer les directives inattendues de Monsieur le Président de la République.

Alors que depuis 1996, la fonction d'adjoint au Hameau des Moulières est validée par les services de l'Etat et indemnisée par le Trésor Public à hauteur de 580 € mensuels sur le budget communal, aujourd'hui suite à la compression de personnel des services de l'Etat, le nouveau trésorier d'Aix-en-Provence, Monsieur Jean-François Blazy, refuse de payer les 26 élus du Conseil Municipal. Il invoque une loi qui avait été oubliée depuis 28 ans par le contrôle de légalité de l'Etat !

Alors que "tout travail mérite salaire", alors que vous, Monsieur le Maire, vous avez toujours reçu des félicitations de tous les trésoriers précédents pour votre bonne gestion des finances communales, alors que la fonction d'Adjoint des Moulières a été acceptée pendant 28 ans, aujourd'hui, subitement les services de l'Etat décident, en pleine période de crise, de priver d'indemnités 26 élus municipaux dans une période instable de la République !

Cette manœuvre mesquine et inopinée m'oblige à démissionner de mes fonctions d'Adjoint et de me priver de 580 € d'indemnités mensuelles (payées par la mairie), alors que mon travail au service des habitants des Cités Minières des Moulières est unanimement reconnu.

Je resterai Conseillère Municipale, puisque j'ai été élue par la population sur la liste sans étiquette d'Intérêt Communal que vous conduisez depuis 2001.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, mes très respectueuses salutations".

Renouvellement de la Convention de partenariat culturel - "Provence en scène" pour la saison 2024 – 2025
Unanimité

Le 9 octobre 2024

- Fonds de Solidarité Logements
- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
- Pas d'augmentation des impôts municipaux en 2025
- Nouvelle Taxe sur les bureaux pour financer la ligne TGV
- Chats errants
- Demandes de subventions
- 3 nouveaux logements sociaux au Centre Village

Subventions aux Associations

Corinne Centaro propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

Les Minots de Mimet (Parents d'Elèves)	400 €
Mimet Musique et Culture	2 000 €
Mimet Modélisme	150 €
La Fraternelle de Mimet (chasse)	2 000 €

Unanimité

Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2024

Céline Chapelin explique que ce fond de solidarité permet de venir en aide aux plus démunis pour le logement en fixant la participation de Mimet à 0,15 € par habitant.
Unanimité

Convention relative à la redevance spéciale spécifique aux déchets communaux

Eve Guibert demande d'approuver la convention relative à la redevance spéciale pour les déchets communaux. G. Cristiani, Maire : "*je vous indique m'être abstenu sur ce point en Conseil de la Métropole. Pour être cohérent, je m'abstient également aujourd'hui*".
22 voix pour et 4 abstentions

Rapport d'orientations budgétaires 2025 - Budget principal

G. Cristiani, Maire, présente le projet de budget de 2025 : "*l'Etat nous demande de limiter nos dépenses mais je tiens à rappeler que sur les trois milliards d'euros de dettes de la France, la dette des Communes s'élève à seulement 0,05 % !*

Il est navrant que l'Etat ne présente aucun budget en équilibre, contrairement aux Communes et à Mimet. La mairie de Mimet a réussi à annuler la dette et ne participe donc pas à la dette souveraine. Malgré le contexte financier tendu, j'insiste sur le fait que nous n'augmenterons pas, une nouvelle fois, le taux des impôts communaux. Nous respectons la parole donnée comme nous sommes respectueux des impôts fonciers que nous collectons auprès des propriétaires, désormais seuls redevables. A ce titre, et grâce à notre gestion rigoureuse, nous pourrons continuer les investissements au profit de la commune en 2025". **Unanimité**

Félicitations pour les Bacheliers

Patricia Ferrand propose de récompenser les Bacheliers qui se manifestent auprès de la Mairie par une récompense honorifique sur le site officiel de la Mairie et sur le Journal municipal . Les Bacheliers ayant obtenu une mention "très bien" bénéficieront d'une récompense financière de 150 € sur justificatif de leur diplôme. **Unanimité**

Avis sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole

G. Federighi propose au Conseil Municipal d'émettre un avis pour le premier projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

G. Cristiani : "*Notre vision pour Mimet n'est pas en adéquation avec ce projet de SCOT métropolitain et notamment sur le sujet du logement social*". **Unanimité**

Instauration de la contribution pour le financement de l'infrastructure ferroviaire de la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur "Taxe TGV" - "Taxe sur les bureaux"

G. Cristiani indique qu'afin de contribuer au financement de la nouvelle ligne à grande vitesse ferroviaire desservant la Côte d'Azur, l'Etat a créé en 2023 une nouvelle taxe annuelle sur les bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement.

La Commune de Mimet est concernée par cette nouvelle taxe puisqu'elle a reçu un avis d'un montant de 242 euros à régler au Trésor Public pour l'année 2024. Les locaux concernés par cette taxe sont les bureaux situés au centre médical des Fabres. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder chaque année depuis son institution au règlement de cette nouvelle taxe.
26 abstentions

Candidature à l'appel à projet : soutien aux projets de gestion des chats errants

G. Cristiani fait part d'une enveloppe de 3 millions d'€ dédiée à la stérilisation des chats errants prévue par la loi de finances pour l'année 2024. Dans ce cadre, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture ouvre un appel à projets pour soutenir les projets de gestion des chats errants portés par les collectivités territoriales volontaires auquel la Commune souhaite répondre.

L'opération concernerait l'identification et la stérilisation de 100 chats pour un montant total de 11 402 € subventionné en intégralité dans le cadre de cet appel à projet.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter de répondre à cet appel à candidature et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention, telle que la convention entre la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Commune de Mimet relative à la gestion des chats errants,… **21 voix pour et 5 abstentions**

Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

➔ Monuments historiques. Rénovation des insignes et blasons du Domaine de Château-Bas

G. Cristiani explique qu'en raison de la localisation des blasons et insignes du Domaine de Château-bas, et des difficultés techniques inhérentes à la hauteur, il est ainsi proposé par le Conseil Départemental de scinder ladite demande de subvention en 2 phases : une première phase pour l'année 2024 avec la dépose du blason avec une nacelle permettant ainsi le constat d'état et les préconisations de restauration ; une deuxième phase pour l'année 2025 avec la restauration à l'issue de cette première investigation. Le montant total de cette première phase s'élève à 1 880 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental, une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'opération, soit 945 € HT. **Unanimité**

➔ Dans le cadre de l'Aide du Département aux Travaux de Proximité : Création d'un terrain de foot tennis

G. Cristiani rappelle que la Commune encourage la pratique sportive grâce à ses nombreux équipements sportifs communaux (un boulodrome, quatre courts de Tennis, une piste d'athlétisme, deux stades, le Gymnase de la Tour, la Salle du Dojo,…). La Commune, avec l'aide du Conseil Départemental, souhaite poursuivre son action en faveur de l'activité sportive, grâce à la création d'un terrain de tennis-ballon ou "futnet" pour les jeunes Mimétains.
Le montant total de l'opération s'élève à 73 000 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du coût de l'opération plafonnée à 85 000 €, soit 51 100 € HT. **Unanimité**

Demande de subvention à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Création de trois logements sociaux rue du Mistral – annule et remplace la délibération n°2023/59 du 30 juin 2023

Dans le cadre de la création de trois logements sociaux au n°26 et au n°33 rue du Mistral, réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage Communale et dont le montant total de l'opération s'élève à 737 858 € HT, soit 839 858 € TTC (dont 510 000 € HT soit 612 000 € TTC de travaux de réhabilitation), il est demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 357 001 €. **Unanimité**

Adjudication d'une parcelle bâtie au Hameau de la Diote - Chemin de Marthe

G. Federighi explique que suite à l'adjudication de la parcelle cadastrée Section AT n° 11 au Hameau de la Diote, Chemin de Marthe, sur laquelle est édifiée une ancienne maison de Village d'une superficie de 71 m² habitables, la Commune de Mimet envisage d'y aménager un logement locatif social sous Maîtrise d'Ouvrage Communale ; L'adjudication aura lieu le lundi 14 octobre 2024 à 9 heures au Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence avec une mise à prix est de 85 000 euros. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à participer à cette adjudication. En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Lordine Belarbi ou Monsieur Gilles Federighi, tous deux adjoints, à participer à cette adjudication le lundi 14 octobre 2024. **Unanimité**

Communications de M. le Maire

Subvention du Conseil Départemental

Le 27 septembre 2024, le Conseil Départemental a décidé d'allouer 4 subventions à la Commune de Mimet pour un montant total de 277 591 €, à savoir :

- Aide à la Provence Verte : Aménagement paysager d'un espace public urbain avec création d'un parking de stationnement : subvention de 127 750 € (pour un montant de 188 000 € HT)
- Acquisition de la parcelle cadastrée BE 83 située 45 rue de l'Eglise pour la création d'un logement social : subvention de 74 000 € (pour un montant de 148 000 € HT)
- Aide exceptionnelle à l'investissement : Economie d'eau : recherche de fuites et réparations dans les bâtiments communaux : subvention de 15 841 € (pour un montant de 22 630 € HT)
- Travaux de sécurité routière : Mise en sécurité de la voirie du Chemin des Fabres : subvention de 60 000 € (pour un montant de 79 493 € HT).

Rencontre avec la Gendarmerie le jeudi 10 octobre à Mimet

La Gendarmerie est à votre écoute pour une rencontre à Mimet, le jeudi 10 octobre de 8h30 à 10h30 à la Mairie-Annexe des Moulières. Lors de cet entretien, vous pourrez exposer votre situation en toute confidentialité.

Foire au Miels

La 33ème Foire au miel et gastronomie aura lieu ce dimanche, 13 octobre Centre Village.

Opération de broyage de déchets verts

Des opérations de broyage des déchets verts auront lieu à Mimet le mercredi 6 novembre 2024 et le vendredi 17 janvier 2025 de 9h à 16h au quartier la Tour (parking des anciens services techniques).

Signature chez le notaire La Commune de Mimet est devenue propriétaire des terrains suivants :

Parcelle AW n°105 au Hameau de la Diote, d'une superficie de 420 m², pour aménager un logement locatif social sous Maîtrise d'Ouvrage Communale et un parking communal au prix de115 000 € (Terrain Gremi).

Parcelle non bâtie très pentue BC n° 122 Rue de Pergine d'une superficie de 1003 m², afin d'avoir une réserve foncière, au prix de 28 000 € (Terrain Collu) ;
Cession gratuite pour la régularisation de la voirie du Chemin du Vallon à l'intersection Clairisse Vallon au niveau de la propriété Barale, parcelles AV n° 163 et 164, pour une superficie de 108 m².

Plan de Prévention des Risques miniers

Par un courrier transmis à la Commune de Mimet en date du 31 juillet 2024, le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a transmis l'arrêté préfectoral du 24 juin 2024 qui approuve le Plan de Prévention des Risques miniers de Mimet. Cette approbation a été signée en dépit du courrier du 18 juin 2024 de la Commune de Mimet demandant un réexamen du zonage et du règlement de ce Plan de Prévention des Risques miniers. En effet, un jugement du juge des référés du Tribunal Administratif de Marseille, portant le numéro 54-035-02C du 11 avril 2024, remet en cause le zonage et l'application du règlement du Plan de Prévention des Risques miniers. La Commune de Mimet a adressé une lettre valant recours gracieux en date du 9 septembre 2024 au Préfet des Bouches-du-Rhône, demandant le retrait de ce Plan de Prévention des Risques miniers.

"Squat"

Madame Juliette Miquely domiciliée à Marseille, propriétaire au 951 Route Notre Dame des Anges nous signale que le 19 septembre dernier, des individus sont venus "squatter" son terrain. Des mégots de cigarettes et autres ont été retrouvés. Madame Miquely craint que son terrain devienne un point de deal. Ce n'est pas la première fois qu'elle est confrontée à ce problème qui s'est notamment produit en août dernier.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du 9 octobre 2024 à 11h15.

Annuaire des artisans, commerçants

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Activités comptables

- Anaïs Dallaporta - rue du Gassin
  ✆ 06 65 08 16 11

Agence immobilière

- Nicolas Matina
  Artisan immobilier chez Camille Claire
  469, chemin des Farigoules
  ✆ 06 26 30 21 50
- Agence Fiorimo
  CC Les Fabres
  ✆ 04 42 51 10 10
- Mimet Immobilier
  Bérangère Lecompte
  ✆ 06 88 60 70 71

Assainissement

- Provence Assainissement
  Pompe curage débouchage
  M. Kontzler
  ✆ 06 76 14 92 41
  488, route de la Diote

Artisan

- Eureka Renov' - Franck Olivieri
  Peinture, carrelage, placoplâtre,
  plomberie - 998, chemin du Vallon
  olivierifranck@yahoo.fr
  ✆ 06 66 34 07 63

Atelier peinture

- Marie Gély
  ✆ 07 85 45 06 93
  470, route de la Diote

Audit Informatique et Conseil - Sécurité

- Joris Le Blansch, consultant ICT
  Société APIO stems
  ✆ 06 52 51 35 90
  26, ch. du Moulin d'Eau

Auto-Ecole

- L'Elite de la Conduite
  Centre Commercial les Fabres
  ✆ 04 12 20 24 82
  ✆ 07 71 79 48 36

Automatisme

- Féry automatisme
  Ch. du Portaou
  ✆ 06 17 96 47 08

Bien-Etre

- Massothérapeute "L'appui-Sens"
  Virginie Heydel
  ✆ 06 10 13 95 91
  La Source
- Rose et Sens Massage
  massothérapie et magnétiseuse
  ✆ 06 45 34 85 37
  contact@roseetsensmassages.fr
  www.roseetsensmassages.fr
  348, chemin des Amandiers

Broderie, flocage, marquage textile

- Valérie Brouillard ✆ 06 27 48 01 72
  Les Folies douces de Val
  Chemin des Jérômes

BTP

- Techniques Elingues Soudage
  M. Burel
  Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard
  ✆ 04 42 51 20 72

Carrosserie

- Carrosserie Mimétaine
  M. Yachou - 1343 route du Géant
  ✆ 04 42 58 98 42

Charpente

- Charpentiers du Littoral
  Route du Géant
  ✆ 04 42 58 99 31

Coaching d'entre<prise

- Conseil en ressources humaines
  formatrice Isabelle Baille
  2 labels : Qualiopi et Lucie 26000
  ✆ 06 10 83 89 23

Coiffeur

- Le temps d'une Beauté
  3, clos des Oliviers
  ✆ 06 69 72 44 23

Cours particuliers

- Claude Dumortier
  42, av. des Mûres
  ✆ 06 41 69 52 21

Création

- Créatrice perles et bijoux
  Claire Mathieu
  11, lotissement la Tour
  ✆ 06 32 39 78 38
- Les Trésors d'Embrun
  Magali D'Antuoni
  62, avenue des Arbouses
  ✆ 06 20 39 12 01
  www.lestresorsdembruns.fr

Déchetteries

✆ 0810 003 110
- Bouc-Bel-Air
- Gardanne
- Meyreuil

Décoratrice d'intérieur

- Aurélie Estournet
  ✆ 06 03 36 06 90

Disk Jockey - Animations

- Santo Claude
  27, av de Provence - La Source
  ✆ 06 07 89 02 59
  ✆ 04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillement

- Christophe Guidi
  ✆ 06 68 73 24 06

Électricité

- Cédric Mir - ch. des Jérômes
  ✆ 06 99 47 91 44
  cme13105@gmail.com
- Laurent Margaillan
  ✆ 07 61 72 96 10
  margaillan.elec@gmail.com

Esthétique - Beauté

- Institut de Beauté "Panonica"
  ✆ 04 42 51 45 60
- Le Temps d'une beauté
  3 lot Les Oliviers - Les Moulières
  ✆ 04 42 58 11 45
- Cocoon SPA
  ✆ 06 26 72 43 69
  Centre de bien être - Esthétique
  487, route de la diote
- Corinne Tizon
  ✆ 06 23 03 17 24
  Quartier les Geines
  Chemin des Vignes Basses
  www.corinne-esthetique.fr
- Méline Villevieille
  ✆ 06 33 56 67 05
  Chemin des Castang
  facebook : meline villevieille

Expert-comptable

- Cabinet d'expertise Secob
  M. Ollivero J-R
  195 Font Soutane
  ✆ 04 42 08 02 89

Exploitant agricole

- Thierry Faure
  873 rte Gardanne - Fontbelle
  ✆ 04 42 58 91 61

Fabrication artisanale

- Artisan confiturier
  Daniel Fino - 16, av. du Pigeonnier
  ✆ 06 11 70 40 76
  gourmandisesdugrandpuech@hotmail.com

Fioul

- BP Super Fioul
  livraison à domicile
  M. Kontzler
  ✆ 06 23 84 33 48

Gestion du Patrimoine

- Aurélien Tardy
  12, av. du Pigeonnier
  ✆ 07 67 91 99 66

Gîtes et Chambres d'Hôtes

- Le Laou
  138, rte de Gardanne
  ✆ 04 42 68 40 04
  ✆06 22 24 43 31
  www.lelaou.com

Graphisme et Internet :

- Zebra Design
  (Graphiste libéral)
  34, rue de l'Etoile - Mimet
  ✆ 04 42 68 43 73
  ✆ 06 11 88 10 37

Jardinier Paysagiste Débroussaillement

- Axel Rombaut
  Prestations en CESU
  Obligations Légales
  de Débroussaillement
  ✆ 06 63 73 36 67

Maître-Nageur

- Maître-Nageur saisonnier
  à domicile David Meyran
  Lotissement Bastide Neuve
  ✆ 06 78 25 66 35

Maroquinier

- Frédéric Deschamps
  création - réparation
  rue Saint Sébastien
  ✆ 04 42 58 95 04
  ✆ 06 08 22 63 03

Maquillage permanent

- Corinne Tizon
  Les Vignes Basses
  ✆ 06 23 03 17 24
  www.corinne-esthétique.fr

Meublés de tourisme

- Grande Villa Neuve
  Résidence Sire Marin
  ✆ 06 26 03 48 86
- Jolie Villa au cœur de la Provence
  Résidence Sire Marin
  ✆ 06 26 03 48 86
- Le Laou
  ✆ 04 42 68 40 02
  ✆ 06 22 24 43 31
- Gîte de la Tour du Saffre
  29, route de Simiane
  ✆ 06 15 43 20 39
- Studio le Cèdre
  251, chemin du Portaou
  ✆ 06 51 81 76 67

Multi Services Rénovation :

- Multi Service Rénovation
  Cédric Bessi - 217, ch des Régalets
  ✆ 06 99 61 20 43

et professions libérales

Nettoyage auto

- Lavage automobile à domicile
Ludovic Daniel
✆ 06 09 89 06 01
335, rue de Balotesti

Peintre en bâtiment

- Maké Barro
✆ 06 22 24 15 55
53, avenue des Arbouses

Pension chevaline

- Les écuries de l'Etoile
1343, route du Géant
✆ 06 79 79 41 91

Photographes

- Nelly Isoardo
Les Castangs
✆ 06 66 40 87 23
- Laure Romanet
4, rue Saint Sébastien
✆ 06 19 88 07 10

Pizzeria

- La Mia Pizza
✆ 06 03 54 39 27
Patrick Parisotto

Plomberie

- Clim é Eau - sanitaire, chauffage
M. Telena
✆ 06 60 70 34 93
- Plomberie - chauffage
M. Bouillard - 512 ch. de la Calade
✆ 06 19 92 20 18

Préparateur esthétique automobile

- VS'PRESTIGE - Valentin Sansone
✆ 07 68 27 27 00
206, rue du Gassin

Prévoyance et Patrimoine

- Thomas Droitcourt, Responsable d'Agence AXA
1041, route de la Diote
✆ 06 80 71 40 66

Restaurants Bars

- Le Grand Puech
Centre Village - 8 rue St Sébastien
✆ 04 42 58 91 06
- Bar Restaurant
"Le Germinal" Les Moulières
✆ 06 13 58 09 26
- Le Kohmen - CC les Fabres
✆ 04 42 66 91 58
- Traiteur Vietnamien
Chemin des Fabres
✆ 04 42 63 77 53

Salle pour noces et banquets

- Mas de la Ventarelle
Guy Lorenzati
✆ 04 42 69 95 98

Senior Compagnie

- Anthony Pignoly
✆ 07 80 98 13 20
✆ 04 65 04 18 09

Serrurerie Ferronnerie Metallerie

- Mécanique Général Industrielle
SAFM - Zone de Puits Gérard
✆ 04 42 51 13 09

Supermarché

- Intermarché - Les Fabres
✆ 04 42 51 37 98

Syndic de copropriété

- Stéphanie Anton
469, chemin des Farigoules
✆ 06 79 27 75 92

Tabac Presse

- L'Interface - Chemin des Fabres
✆ 06 01 78 84 67

Taxi

- M. Fourmon
✆ 06 52 31 85 85
- M. Laroche
✆ 06 12 69 25 59
- Mme Lorenzatti
✆ 06 84 62 03 10
- M. Peyre
✆ 06 29 02 98 98
- M. Bruni : Taxi médicalisé
✆ 04 42 82 83 74

Traitement de l'eau

- Société Aqua Service 13
Rodolphe GRUN
✆ 06 61 13 47 37
contact@aquaservice13.fr
www.aquaservice13.fr

Traiteur

- Traiteur Rumont Sébastien
Mariage, anniversaire
Chemin des Fabres
✆ 06 50 29 83 15

Transport frigorifique

- Azur Froid Express
Eric Camossetti
✆ 07 69 12 37 77

Vétérinaire

- Clinique Vétérinaire Sainte-Victoire
Les Fabres
✆ 04 42 58 19 05
- Vétérinaire de garde
✆ 04 88 60 39 00 -
veterinaire-de-garde-marseille.fr

Web

- Web Conseil Stratégie
Carole Droitcourt
1041, route de la Diote
✆ 06 83 01 41 71
contact@web-conseil-strategie.fr
www.web-conseil-strategie.fr

- Conception graphique Triggup
Création site internet
✆ 06 71 98 83 50

N'hésitez pas à consulter les artisans et les petites entreprises de Mimet. Comme à la Mairie, il faut savoir éviter la facilité et rester très vigilants aux prix souvent élevés des grandes entreprises qui jouissent d'un quasi monopole. En effet, les grands groupes sont rompus aux règles des marchés publics pour répondre aux appels d'offres. Si vous êtes artisan, commerçant ou dirigeant d'une petite entreprise de Mimet, n'hésitez pas à signaler votre activité à la mairie, avec votre code Siren, pour figurer dans cet annuaire et pour être consulté et (vos coordonnées seront publiées à chaque parution du journal municipal et sur le site www.mimet.fr).

Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

Odile BARGETTO
143, chemin des Fabres
07 89 49 18 40
04 42 22 88 00

Ouassila BLANC
5, chemin de la Calade
06 20 67 92 3

Laura BOUDJEMA
435, route de Gardanne
Font de Rigon
09 80 54 36 92
07 83 12 64 13

Marie-Louise FERRA
7, lot. la Pastorale
chemin des Fabres
06 10 49 47 19

Solange FERRA
1103, chemin des Vignes Basses
04 42 61 30 99
06 26 33 76 97

Virginie HEYDEL
1, chemin des Violettes
09 52 18 45 17
06 10 13 95 91

Silvia HIGUERAS
1291, chemin des Vignes Basses
06 87 69 03 69

Agnès IACOPONI
21 bis, rue Saint Sébastien
06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI
chemin des Geines
les Vignes Basses
04 42 68 40 19
07 81 16 07 36

Corinne PAUCHON
4, ch. de la Clairisse - La Diote
09 83 25 18 51
06 98 66 62 26

Mylène POULIN
1000, Belvédère Ste Victoire
04 42 68 40 26
06 17 26 34 4

Alice REMIGEREAU
2304, route du Géant
06 46 03 14 14
04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET
18, rue Saint Sébastien
04 42 58 96 22
06 03 04 67 66

numéros utiles

Les Services Municipaux

Mairie	04 42 12 62 42
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 78 37 42 37 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 94 48 10
Micro Crèche de La Tour	06 63 43 90 92
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi

Encombrants :	0800 949 408

Ramassage par les services de la Métropole tous les vendredis sur rendez-vous.

Services Techniques

Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 26 04 85 67

Bibliothèque Municipale 04 42 51 24 84

Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 15h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h

Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 06 37 45 29 38
contact.mimet.tourisme@gmail.com
mimet-tourisme.com

Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage	09 72 67 50 13
GRDF sécurité dépannage gaz	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h45 à 11h)	04 42 90 75 32
Club du 3ème Age - La Chaumière	07 81 82 11 24

Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Maison de retraite Villa Jean Casalonga	04 42 65 63 68
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances La Mimétaine	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237

A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche

17 ou 112

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle

Gendarmerie ✆ 17 - 04 42 58 30 10
Police Municipale
✆ 06 26 04 85 67

infos utiles

Horaires de la Mairie Centre Village

✆ 04 42 12 62 42 - mimet.mairie@gmail.com
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sans interruption.

Horaires de la Mairie des Moulières

✆ 04 42 51 56 16 (fermée le mercredi)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

Recensement militaire

Les jeunes nés en 2008 doivent se faire recenser en mairie.
Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Collecte des objets encombrants Gratuit et à Domicile

Tous les vendredis par les services de la Métropole au 08 00949 408

Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité ou sur internet en passant par le site : service public.fr – rubrique inscription liste électorale
Etre inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

Changement d'adresse

Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus !
Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie sur RdV (hors période de congés scolaires).

Horaires de la Poste

Du lundi au samedi de 8h45 à 11h.

Cimetière des animaux

Parce qu'ils ont aussi le droit d'être inhumés dans la terre de Mimet, la Commune a créé un cimetière des animaux en face du cimetière de La Tour.
Les maîtres éprouvés par cette perte pourront se recueillir auprès de leur compagnon quel qu'il soit, sur une concession perpétuelle, (poids inférieur à 40 kg). Se renseigner en Mairie.

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux, sur les panneaux lumineux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet : www.mimet.fr
Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit à : mimet.mairie@gmail.com

Services de Santé

Dentistes

- Marie-Dominique Alberny ✆ 04 12 04 03 10
- Christel Calleya ✆ 04 42 68 46 07
Centre médical La Tour
- Geoffroy Eschrich ✆ 04 42 68 46 07
Centre médical La Tour
- Caroline Trucco ✆ 04 42 26 17 47
CC Intermarché Les Fabres

Ergothérapeute à domicile

- Delphine Dandois ✆ 06 29 27 38 62
ddandoisergo@gmail.com - www.ergotherapeute13.fr

Infirmier(ère)s

- François Cadoni ✆ 06 11 50 08 10
- Marie Chipponi Berdychowski ✆ 06 16 90 63 24
- Alain Agosta ✆ 06 17 33 59 84
Cabinet d'Infirmier - Soins à domicile
- Laétitia Ringenbach ✆ 06 33 36 16 11
Centre médical des Fabres
- Sylvie Nestiri ✆ 06 24 29 05 50
Infirmière - soins à domicile
- Clémence Laourde ✆ 06 32 10 18 41
Infirmière puéricultrice - Accompagnante périnatale
180, chemin de Farigoules

Kinésithérapeutes

- Pierre-Olivier Michel ✆ 04 42 68 46 06
Centre médical La Tour - Centre médical Les Fabres
- Jean-Luc Van Oost ✆ 04 42 51 15 72
Rémi Labrot - Les Fabres

Médecins

- Dr Bazine ✆ 04 42 51 19 00
Centre Médical des Fabres
- Dr Sage Delaforest ✆ 04 42 65 96 05
CC Intermarché Les Fabres
- Dr Lagache ✆ 04 42 68 46 01
Centre médical La Tour

Opticien

- L'atelier des Lunetiers ✆ 04 86 91 05 56
Régis Emmanuel et Delpierre Romain - Ch des Fabres

Orthophoniste

- Flora Ruiz ✆ 06 14 56 76 92
Centre médical La Tour

Ostéopathe

- Mme Felgerolles ✆ 07 80 13 28 43
Centre médical La Tour
- Inès Guecha ✆ 07 65 50 74 96
Puits Gérard

Pharmacies

- Pharmacie des Ecoles - ✆ 04 42 58 97 62
Hervé Habert - 98 Rue Balotesti
- Pharmacie des Fabres ✆ 04 42 51 25 85
Stéphane Lasry et Marc Mighirian
Centre Médical des Fabres

Podologue - Pédicure

- Charlotte Lefevre ✆ 06 63 37 00 10
Centre Médical des Fabres
- Sandra Normand ✆ 04 42 18 21 68
Centre Médical La Tour

Psychologue

- Lisa Moralès ✆ 06 12 32 34 78
Centre Médical des Fabres

Psychopraticienne

- Agnès Favard ✆ 06 43 71 67 23
5, rue Paul Cézanne

Urgence

- Pompiers ✆ 18 ou ✆ 04 42 58 93 43
- SAMU ✆ 15 ou ✆ 04 91 49 91 91
- Centre anti-poisons ✆ 04 91 75 25 25
- Ambulances La Mimétaine ✆ 04 42 16 06 06
- Pharmacie de garde ✆ 3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche

A vos agendas !

Téléthon
Samedi 7 décembre
9h à 21h - Grande Salle

Repas de Noël de l'Age d'Or
Mercredi 11 décembre
Grande Salle

Marché de Noël
14 et 15 décembre
10h à 18h - Grande Salle

Invitation
samedi 11 janvier 2025

à la traditionnelle

cérémonie des Vœux

le samedi 11 janvier 2025 à 10h 30
à la Salle des Fêtes du village

Souhaitez les bons vœux à vos proches au recto de cette carte, que vous allez recevoir dans votre boite aux lettres et qui sera également disponible en mairie.